

# LA CLEF DU CABINET

DES PRINCES  
DE L'EUROPE,

Ou Recueil Historique & Politique sur  
les Matieres du tems.

*Contenant aussi quelques nouvelles de Litterature & autres remarques curieuses.*

OCTOBRE 1721.



A LUXEMBOURG,

Chez ANDRÉ CHEVALIER, Imprimeur  
de Sa Majesté Imperiale & Cathol.  
& Marchand Libraire.

---

M. DCC. XXI.

*Avec Privilège de Sa Sacrée Majesté Imperiale &  
Catholique, & Approbation du  
Commissaire Examineur.*

## AVIS AU PUBLIC.

**C**E Journal continuera de paroître régulièrement au commencement de chaque mois ; les Sçavans & les curieux sont invitez de vouloir bien communiquer leurs ouvrages, tant de Litterature que de Politique, & autres pièces qui pourront interesser & être agréables au Public ; on n'aura qu'à adresser les Paquets (francs de port) au Sieur André Chevalier, Imprimeur de Sa Maj. Imp. & Cath. & Marchand Libraire à Luxembourg, chez qui ledit Journal s'est toujours imprimé, & où il s'imprime encore actuellement depuis son origine : on en trouve chez lui le fond qui a commencé en Juillet 1704. de même que le Supplément en 2. Volumes, qui remonte jusqu'à la Paix de Risvick. Ceux qui voudront en faire des corps complets & avoir des mois separez, peuvent s'adresser à lui comme à la source ; et leur en fera prix raisonnable.

L'on trouve aussi chez ledit Chevalier un grand assortiment de Livres, tant de ses impressions, que de tous Pais : de même que les Memoires des Sciences & des Arts de Trevoux, tant corps complets que mois separez, & differens Journaux Litteraires, Historiques & Politiques, comme Républiques des Lettres, Histoire des ouvrages des Sçavans, Histoire critique de la Republique des Lettres, l'Europe savante, Mercurus Historiques, Lettres Historiques, & l'Esprit des Cours.

## LA CLEF DU CABINET

DES

PRINCES DE L'EUROPE,

Ou Recueil Historique & Politique sur  
les Matières du tems.

Octobre 1721.

## ARTICLE I.

*Qui contient quelques nouvelles de Littérature, & autres Remarques curieuses, depuis le mois dernier.*

I. **L**A Peste qui ravage les Provinces d'un des plus beaux Royaumes de l'Europe, jointe à tant d'autres calamitez dont il est accablé depuis quelques années, ont moins fourni la matiere de l'Ode suivante, que l'endureissement des hommes qui paroissent insensibles à tant de marques du courroux celeste. Quoique ce soit une main redoutable qui les frappe, ils veulent ne pas s'appercevoir d'ou part le coup: & plus le tonnerre gronde, plus ils semblent par leur conduite, s'obstiner, & defier la foudre. Je ne connois point l'Auteur de la pièce qui fait le sujet de cet article, mais elle a des beautez qui se font aisément sentir, & une onction capable de ramener les hommes à leur devoir. On en jugera en la lisant.

## O D E.

Sur l'endurcissement des hommes.

*Si pœnitentiam non egeritis, omnes simul peribitis. St. Luc 13. v. 5.*

Ode sur l'endurcissement des hommes.

**D**ieu qui pese dans la balance  
 Les Isles, les Monts, & les Cieux ;  
 Rien n'échape à ta Providence,  
 Rien ne se dérobe à tes yeux.  
 Qu'est en tes mains la Terre entière ?  
 Un atôme, un grain de poussière,  
 Dont ta parole est le soutien ;  
 Hors de toi tout n'est que mensonge,  
 Au près de toi tout n'est qu'un songe,  
 Le monde un vuide, & l'homme un rien.

Qu'adore ce pouvoir suprême,  
 Qui retient la Mer dans ses bords :  
 Qui toujours saint, toujours le même,  
 Tire les vents de ses trésors.  
 Au seul aspect de tes ouvrages,  
 Les faux Braves, & les faux Sages  
 Demeurent confus & muets :  
 Mais en avoiant leur foiblesse,  
 De ta colere vengeresse  
 Ils ne craignent pas les arrêts.

En vain tu lances sur leurs têtes  
 Mille feux, mille traits de mort ;  
 Plus tu fais gronder tes tempêtes,  
 Moins leur fierté cherche le port ;  
 Ils se moquent de son tonnerre,  
 Ils te rendent guerre pour guerre,  
 Dans l'ombre de la mort assis.  
 Tu menace, ils sont rebelles :

des Princes &c. Octobre 1721. 245

Tu promets , ils sont infidelles :

Tu frappe , ils sont endurcis.

Cependant tu nous environne ,  
Tu nous poursuis de toutes parts :  
Inexorable , tu moissonnes  
Nos jeunes gens & nos vieillards.  
La flamme que ton souffle allume  
Perce nos chairs & les consume ,  
Et joint la douleur à l'effroi :  
Tout nous trace dans ces miseres  
Les suites justes , mais ameres  
Du mépris de ta sainte loi.

Quelles horreurs ! quelles tenebres !  
Quels spectres courent dans les airs !  
Je n'aperçois qu'objets funebres  
A la lueur de tes éclairs.  
La Peste à tes ordres docile ,  
D'une vaste & puissante Ville , \*  
Vient de faire un affreux tombeau :  
Et tout fumant d'un sang coupable  
Ce même genre insatiable ,  
Ne rentre point dans le fourreau.

Je le vois yvre de carnage ,  
Son aspect glace mes sens :  
Je n'entens sur tout son passage  
Que cris lugubres & perçans.  
La Sœur entre les bras du Frere ,  
Le Fils dans le sein de la Mere ,  
Exhalent un dernier soupir ;  
Que dis-je ? le sang se parjure ,  
Et la tendresse la plus pure ,  
Craint un baiser qu'on semble offrir.

\* Marseille.

Là le riche dans l'indigence  
 Voit enfin tomber son orgueil :  
 Nud dans le sein de l'abondance ,  
 Tout lui manque jusqu'au cercueil.  
 Les Autels & ton sacrifice

Ont perdu leur solennité :  
 Là pour expier tant de crimes ,  
 Les Ministres sont les victimes  
 Que t'immolent leur charité.

O juste , ô redoutable épée !  
 Epargne des cœurs abattus ;  
 Assez dans nôtre sang trempée  
 Refroidis-toi , ne frapes plus.  
 Mais non à des fleches mortelles  
 Ta main , Seigneur , prête des ailes ,  
 Ton cœur se refuse à nos vœux ;  
 Au poison de la maladie  
 Tu joins l'horreur de l'incendie †  
 Nouveaux crimes & nouveaux feux.

Tristes débris , cendres fumantes  
 D'une Capitale aux abois ,  
 Pour les Villes impenitentes  
 Votre silence est une voix.  
 Tremblons pour nous : les destinées  
 De ces Provinces ruinées  
 Ne nous annoncent que des pleurs :  
 Telle est l'immuable sentence  
 Que sur la même impénitence  
 Doivent fondre mêmes malheurs.

Pleurez

\* Il doit manquer un vers en cet endroit marqué de points.

† Incendie qui a consumé la Ville de Rennes.

Pleurez Montagnes éternelles  
Cieux ! fremissez d'étonnement :  
Rougissez têtes criminelles  
D'un si fatal enchantement.  
Les rapines & l'adultere  
Ont inondé toute la terre :  
Plus de foi, plus de verité :  
Et pour comble de frenesie,  
Nous joignons à l'apostasie  
La plus folle securité.

Telle qui de rage enivréee,  
Victime du fer & du feu,  
T. \*\*\* aux Barbares livrée  
Osoit se roidir contre Dieu ;  
Captive, mais ambitieuse,  
Pauvre & toujours voluptueuse,  
Elle assouvissoit ses desirs ;  
Et cherchoit sans craindre la foudre,  
Sur le sang, sur des os en poudre,  
Le théâtre de ses plaisirs.

Tel au Seigneur, à la nature,  
Insulte aujourd'hui dans Sion  
Un peuple monstre en imposture,  
Et chimere en Religion.  
L'usure n'est plus brigandage,  
C'est un art, c'est un bel usage :  
Tout crime a perdu sa laideur ;  
On ne punit plus l'artifice,  
On ne cherche plus la justice,  
On ne connoit plus la pudeur.

Terre perfide écoute & tremble ?  
Dieu va fraper les derniers coups,

*Il est proche, & sa main rassemble  
 Tous les vases de son courroux.  
 Il déséchera tes Campagnes,  
 Il brûlera de tes Montagnes  
 Le sommet & le fondement;  
 Regarde; il va prendre ses armes:  
 Baisse les yeux, verse des larmes,  
 Changes, tu n'a plus qu'un moment.*

*Pardonnez si j'ose entreprendre  
 De parler encore une fois:  
 Je ne suis que poudre & que cendre,  
 Mais Seigneur écoute ma voix.  
 Si dix justes dans cette terre,  
 Se mettoient devant ton tonnerre,  
 Eprouverions-nous ces rigueurs!  
 Non: mais quels murs dans leur enceinte,  
 Cachent une Troupe si Sainte?  
 Tu le sçais, toi qui vois les cœurs.*

II. Je m'occupois il y a quelques jours à parcourir un Livre nouveau qui paroît depuis peu, sous le titre de *Lettres Persannes* en deux petits volumes in 12. Ce sont deux Persans voyageurs qui se trouvent à Paris sous le nom de Rica & d'Usbek, dans le tems qu'on y établit la Banque & la Compagnie des Indes, qui ont causé dans le Royaume un bouleversement general, & qui font part à leurs amis en Perse d'un événement si bizarre & si extraordinaire; la peinture qu'ils en font est tout-à-fait naïve & naturelle, & on peut dire que pour des Etrangers peu versés dans nos coutumes, ils ont beaucoup mieux raisonné qu'on n'a fait en France, où on se pique si fort d'esprit. De plus de 150. Lettres contenues dans ces 2. volumes sur differens sujets, en voici trois  
 sur



*des Princes &c.* Octobre 1721. 249  
sur cette matière, avec leurs Reflexions qui sont  
des plus sentées.

Lettre 126.

R I C A A \*\*\*

J E fus il y a quelques mois dans un Caffé: *Trois Let-*  
j'y remarquai un Gentilhomme assez bien mis, *tres de deux*  
qui se faisoit écouter: il parloit du plaisir *Persans vo-*  
qu'il y avoit de vivre à Paris, & déplorait sa situa- *yageurs sur*  
tion d'être obligé de vivre en Province. J'ai dit- *ce qui s'est*  
il, quinze mille livres de rentes en fond de terre; *passé en Fran-*  
& je me croirois plus heureux si j'avois le quart *ce au sujet*  
de ce bien-là en argent & en effets portables par *des Finances.*  
tout. J'ai beau presser mes Fermiers, & les ac-  
cabler de frais de Justice, je ne fais que les ren-  
dre plus insolvables; je n'ai jamais pû voir cent  
Pistoles à la fois: Si je devois dix mille francs,  
on me feroit saisir toutes mes Terres, & je serois  
à l'Hôpital.

Je sortis sans avoir fait grande attention à ce  
discours, mais me trouvant hier dans ce quar-  
tier, j'entraî dans la même maison, & j'y vis un  
homme grave, d'un visage pâle & allongé, qui  
au milieu de cinq ou six discoureurs paroissoit  
morne & pensif, jusqu'à ce que prenant brusque-  
ment la parole: oui, Messieurs, dit-il, en haus-  
sant la voix, je suis ruiné; je n'ai plus de quoi  
vivre: car j'ai actuellement chez moi 200000.  
livres en Billets de Banque, & 100000. écus d'ar-  
gent; je me trouve dans une situation affreuse: je  
me suis crû riche, & me voilà à l'Hôpital. Au  
moins si j'avois seulement une petite Terre, où je  
puisse me retirer, je serois sûr d'avoir de quoi  
vivre, mais je n'ai pas grand comme ce Cha-  
peau en fond. Je

Je tournai par hazard la tête d'un autre côté, & je vis un autre homme qui faisoit des grimaces de possédé. A qui se fier désormais, s'écrioit-il ! il y a un traître que je croyois si fort de mes amis, que je lui avois prêté mon argent, & il me l'a rendu ; quelle perfidie horrible ! il a beau faire dans mon esprit, il fera toujours deshonoré.

Tout prêt de là étoit un homme très-mal vêtu, qui élevant les yeux au Ciel, disoit : Dieu benisse les projets de nos Ministres, puisse-je voir les Actions à deux mille, & tous les Laquais de Paris plus riches que leurs Maîtres. J'eus la curiosité de demander son nom. C'est un homme extrêmement pauvre, me dit-on, aussi a-t'il un pauvre métier ; il est Généalogiste, & il espere que son art vaudra, si les fortunes continuent ; & que tous ces nouveaux riches auront besoin de lui pour reformer leurs noms, dégrasser leurs Ancêtres, & orner leurs Carosses : il s'imagine qu'il va faire autant de gens de qualité qu'il voudra, & il tressaillit de joye de voir multiplier ses pratiques.

Enfin je vis entrer un vieillard pâle & sec que je reconnus pour un Nouvelliste, avant qu'il se fut assis. Il n'étoit pas du nombre de ceux qui ont une assurance victorieuse contre tous les revers, & présagent toujours les victoires & les trophées : c'étoit au contraire un de ces trembleurs qui n'ont que des nouvelles tristes. Les affaires vont bien mal du côté d'Espagne, dit-il, nous n'avons point de Cavalerie sur la Frontiere ; & il est à craindre que le Prince Pio qui en a un gros Corps, ne fasse contribuer le Languedoc. Il y avoit vis-à-vis de moi un Philosophe assez mal en ordre, qui prenoit le Nouvelliste

*des Princes &c. Octobre 1721. 251*

en pitié, & haussait les épaules à mesure que l'autre haussait la voix : je m'approchai de lui, & il me dit à l'oreille ; vous voyez que ce fat nous entretient il y a une heure, de sa frayeur pour le Languedoc : & moi j'aperçus hier au soir une tache dans le Soleil, qui, si elle augmentoit, pourroit faire tomber toute la nature en engourdissement : & je n'ai pas dit un seul mot. *A Paris le 17. de la Lune de Ramasan. 1719.*

*Ricca à Fbben. Lettre 132.*

**L**Es Ministres se succèdent, & se détruisent ici comme les saisons : depuis trois ans j'ai vû changer quatre fois de sisteme sur les Finances. On leve aujourd'hui en Perse & en Turquie les subsides de la même maniere que les Fondateurs de ces Monarchies, les levoient : il s'en faut bien qu'il en soit de même ici. Il est vrai que nous n'y mettons pas tant d'esprit que les Occidentaux ; nous croyons qu'il n'y a pas plus de difference entre l'administration des revenus du Prince & de ceux d'un particulier, qu'il y en a entre compter cent mille Tomans, ou en compter cent. Mais il y a ici plus de finesse & plus de misteres. Il faut que de grands génies travaillent nuit & jour ; qu'ils enfantent sans cesse & avec douleur de nouveaux projets ; qu'ils écoutent les avis d'une infinité de gens qui travaillent pour eux sans en être priez ; qu'ils se retirent & vivent dans le fond d'un Cabinet impenetrable aux Grands & sacré aux Petits ; qu'ils ayent toujours la tête remplie de secrets importans, de desseins misterieux, de systêmes nouveaux ; & qu'absorbez dans les méditations, ils soient privez non seulement de l'usage de la parole, mais même quelquefois de la politesse. Dés

Dés que le feu Roi eut fermé les yeux, on pensa à établir une nouvelle administration. On sentoit qu'on étoit mal, mais on ne savoit comment faire pour être mieux. On s'étoit mal trouvé de l'autorité sans bornes des Ministres précédens; on créa pour cet effet six ou sept Conseils, & ce Ministère est peut-être celui de tous qui a gouverné la France avec plus de sens; la durée en fut courte aussi-bien que celle du bien qu'il produisit.

La France à la mort du feu Roi étoit un corps accablé de mille maux. N\*\*\* prit le fer à la main, retrancha les chairs inutiles, appliqua quelques remèdes topiques: mais il restoit toujours un vice intérieur à guérir. Un Etranger est venu qui a entrepris cette cure. Après bien des remèdes violens, il a crû lui avoir rendu son embonpoint, & il l'a seulement rendu bouffie.

Tous ceux qui étoient riches il y a six mois, sont à présent dans la pauvreté: & ceux qui n'avoient pas de pain, regorgent de richesses. Jamais ces deux extrêmes ne se sont touchées de si près. L'Etranger a tourné l'Etat comme un Fripier tourne un habit; il fait paroître dessus ce qui étoit dessous; & ce qui étoit dessous, il le met à l'envers. Quelles fortunes inespérées, incroyables même à ceux qui les ont faites! Dieu ne tire pas plus rapidement les hommes du néant. Que de Valets servis par leurs camarades, & peut-être demain par leurs Maîtres!

Tout ceci produit souvent des choses bizarres. Les Laquais qui avoient fait fortune sous le Règne passé, vantent aujourd'hui leur Naissance: ils rendent à ceux qui viennent de quitter leurs Livrées dans une certaine rue, tout le mépris qu'on avoit pour eux il y a six mois: ils crient de tou-

*des Princes &c. Octobre 1721. 253*  
te leur force, la Noblesse est ruinée; quel désordre dans l'Etat! quelle confusion dans les Rangs! on ne voit que des inconnus faire fortune! Je te promets que ceux-ci prendront bien leur revanche sur ceux qui viendront après eux; & que dans 30. ans ces gens de qualité feront bien du bruit. *A Paris le 1. de la Lune de Zilcade 1720.*

*Usbeck à Rhedi. Lettre 138.*

**L** y a long tems que l'on a dit que la bonne foi étoit l'ame d'un grand Ministre.

Un Particulier peut jouir de l'obscurité où il se trouve; il ne se décredite que devant quelques gens; il se tient couvert devant les autres: mais un Ministre qui manque à la probité a autant de témoins, autant de Juges qu'il y a de gens qu'il gouverne.

Oserai-je le dire? Le plus grand mal que fait un Ministre sans probité n'est pas de déservir son Prince & de ruiner son Peuple: il y en a un autre à mon avis mille fois plus dangereux; c'est le mauvais exemple qu'il donne.

Tu sçais que j'ai long-tems voyagé en \*\*\* j'y ai vû une Nation naturellement genereuse, pervertie en un instant depuis le dernier des Sujets jusqu'au plus grand par le mauvais exemple d'un Ministre: j'ai vû tout un peuple chez qui la generosité, la probité, la candeur & la bonne foi ont passé de tout tems pour les qualitez naturelles, devenir tout à coup le dernier des peuples, le mal se communiquer, & n'épargner pas même les membres les plus saints; les hommes les plus vertueux faire des choses indignes, & violer dans toutes les occasions les premiers principes de la justice, sur ce vain prétexte qu'on la leur avoit violée. Ils

Ils apelloient des loix odieuses en garantie des actions les plus lâches, & nommoient necessité l'injustice & la perfidie.

J'ai vû la foi des contrats bannie, les plus saintes conventions anéanties, toutes les loix des familles renversées. J'ai vû des débiteurs avarés fiers d'une insolente pauvreté, instrumens indignés de la fureur des loix & de la rigueur des tems, feindre un payement au lieu de le faire, & porter le couteau dans le sein de leurs bienfaiteurs.

J'en ai vû d'autres plus indignes encore acheter presque pour rien, ou plutôt ramasser de terre des choses viles pour les mettre à la place de la subsistance des veuves & des orphelins.

J'ai vû naître soudainement dans tous les cœurs une soif insatiable des richesses. J'ai vû se former en un moment une détestable conjuration de s'enrichir, non par un honête travail & une genereuse industrie, mais par la ruine du Prince, de l'État & des Concitoyens.

J'ai vû un honête Citoyen dans ces tems malheureux ne se coucher qu'en disant, j'ai ruiné une famille aujourd'hui, j'en ruinerai une autre demain.

Je vais, disoit un autre, avec un homme noir qui porte une écritoire à la main & un fer pointé à l'oreille, assassiner tous ceux à qui j'ai de l'obligation.

Un autre disoit, je vois que j'accorde mes affaires: Il est vrai que lorsque j'allai il y a trois jours faire un certain payement, je laissai toute une famille en larmes, que je dissipai la dote de deux honêtes filles, que j'ôtai l'éducation à un petit garçon, le Pere en mourra de douleur; la Mere périt de tristesse, mais je n'ai fait que ce qui est permis par la loi.

Quel plus grand crime que celui que commet

*des Princes &c. Octobre 1721. 255*

un Ministre lorsqu'il corrompt les mœurs de toute une Nation, dégrade les ames les plus genereuses, ternit l'éclat des dignitez, obscurcit la vertu même, & confond la plus haute Naissance dans le mépris universel ?

Que dira la postérité lorsqu'il lui faudra rougir de la honte de ses Peres ? Que dira le peuple naissant, lorsqu'il comparera le fer de ses Ayeux, avec l'or de ceux à qui il doit immédiatement le jour. Je ne doute pas que les Nobles ne retranchent de leurs quartiers un indigne degré de Noblesse qui les deshônore ? & ne laissent la generation présente dans l'affreux néant où elle s'est mise.  
*A Paris le 21. de la Lune de Ramazan 1720.*

III. Nous joindrons à ces trois Lettres une petite pièce sous le nom de *Fragment d'un ancien Mytologiste*, qui se trouve dans le même volume : C'est encore sur le même sujet, & l'application est aisée à en faire, pour peu qu'on veuille y faire attention en la lisant.

### Fragmens d'un ancien Mytologiste.

**D**ans une Isle près des Orcades il nâquit un enfant, qui avoit pour Pere Eole Dieu des Vents, & pour Mere une Nymphé de Caledonie. On dit de lui qu'il apprit tout seul à compter avec ses doigts, & que dès l'âge de quatre ans, il distinguoit si parfaitement les Métaux, que sa Mere ayant voulu lui donner une bague de lait on au lieu d'une d'or, il reconnut la tromperie, & la jeta par terre.

Dés qu'il fut grand, son pere lui apprit le secret d'enfermer les Vents dans une Outre, qu'il venoit ensuite à tous les voyageurs : mais comme la

*Mar-*

Marchandise n'étoit pas prisee en son Pais, il le quitta, & se mit à courir le monde en compagnie de l'aveugle Dieu du hazard.

Il aprit dans ses voyages que dans la Betique l'or reluisoit de toutes parts: cela fit qu'il y précipita ses pas. Il y fut fort mal reçu de Saturne qui regnoit pour lors: mais ce Dieu ayant quitté la terre, il s'avisa d'aller dans tous les carrefours, où il crioit sans cesse d'une voix rauque: Peuples de Betique vous croyez être riches parce que vous avez de l'or & de l'argent; vôtre erreur me fait pitié; croyez-moi, quittez le Pais des vils Metaux; venez dans l'empire de l'imagination, & je vous promets des richesses qui vous étonneront vous-mêmes. Aussitôt il ouvrit une grande partie des Outres qu'il avoit aportées, & il distribua de sa Marchandise à qui en voulut.

Le lendemain il revint dans les mêmes carrefours, & il s'écria: Peuples de Betique voulez-vous être riches? imaginez-vous que je le suis beaucoup, & que vous l'êtes beaucoup aussi; mettez-vous tous les matins dans l'esprit que vôtre fortune a doublé pendant la nuit: levez-vous ensuite, & si vous avez des Créanciers, allez les payer de ce que vous aurez imaginé, & dites-leur d'imaginer à leur tour.

Il reparut quelques jours après, & il parla ainsi: Peuples de Betique je vois bien que vôtre imagination n'est pas si vive que les premiers jours; laissez-vous conduire à la mienne: je mettrai tous les matins devant vos yeux un Ecriteau qui sera pour vous la source des richesses: vous n'y verrez que quatre paroles; mais elles seront bien significatives: car elles regleront la dote de vos femmes, la legitime de vos enfans, le nombre de vos domestiques: & quant à vous, dit-il, à ceux de la

Troupe



des Princes &c. Octobre 1721. 257.

Troupe qui étoient le plus près de lui; quant à vous, mes chers enfans, je vous puis appeller de ce nom, car vous avez reçu de moi une seconde naissance; mon écriteau décidera de la magnificence de vos équipages, de la sumptuosité de vos festins, du nombre & de la pension de vos maitresses.

A quelques jours de là il arriva dans le carrefour tout essoufflé, & transporté de colere, il s'écria: Peuples de Betique je vous avois conseillé d'imaginer, & je vois que vous ne le faites pas: eh bien à present je vous l'ordonne. Là-dessus il les quitta brusquement: mais la reflexion le rappella sur ses pas. J'aprens que quelques-uns de vous sont assez détestables pour conserver leur or & leur argent: encore passe pour l'argent; mais pour de l'or... pour de l'or..... Ah cela me met dans une indignation.... Je jure par mes Outres sacrées que s'ils ne viennent me l'aporter, je les punirai severement: puis il ajouta d'un air tout-à-fait persuasif: croyez-vous que ce soit pour garder ces misérables Metaux que je vous les demande? Une marque de ma candeur, c'est que lorsque vous me les aportâtes il y a quelques jours, je vous en rendis sur le champ la moitié.

Le lendemain on l'aperçut de loim, & on le vit s'insinuer avec une voix douce & flatense: Peuples de Betique j'aprens que vous avez une partie de vos tresors dans les Pais étrangers; je vous prie, faites les moi venir, vous me ferez plaisir, & je vous en aurai une reconnoissance éternelle.

Le fils d'Eole parloit à des gens qui n'avoient pas grande envie de rire; ils ne purent pourtant s'en empêcher, ce qui fit qu'il s'en retourna bien confus: mais reprenant courage, il hazarda encore une petite priere. Je sçais que vous avez des pierres precieuses: au nom de Jupiter defaites-vous-en,

rien ne vous apauvrit comme ces sortes de choses; défaites-vous-en, vous-dis-je; si vous ne le pouvez pas par vous-mêmes, je vous donnerai des hommes d'affaires excellens. Que de richesses vont couler chez vous, si vous faites ce que je vous conseille! Oïï, je vous promets tout ce qu'il y aura de plus pur dans mes Outres.

Enfin il monta sur un treteau, & prenant une voix plus assurée, il dit: Peuples de Betique, j'ai comparé l'heureux état dans lequel vous êtes, avec celui où je vous trouvai lorsque j'arrivai ici: je vous vois le plus riche Peuple de la Terre; mais pour achever votre fortune, souffrez que je vous ôte la moitié de vos biens. A ces mots d'une aîle legere le fils a'Eole disparut, & laissa ses auditeurs dans une consternation inexprimable; ce qui fit qu'il revint le lendemain, & parla ainsi: je m'aperçus hier que mon discours vous déplut extrêmement. Eh bien prenez que je ne vous aye rien dit, il est vrai la moitié c'est trop: il n'y a qu'à prendre d'autres expediens pour arriver au but que je me suis proposé: assemblons nos richesses dans un même endroit: nous le pouvons facilement: car elles ne tiennent pas un gros volume: aussi-tôt il en disparut les trois quarts. A Paris le 9. de la Lune de Chahban 1720.

IV. Le mot de la premiere Enigme du mois dernier est la *Pierre à feu*. La *Canne* l'est de la seconde. En voici deux autres.

### E N I G M E.

**L**E sexe dont je suis qui doit me revêtir  
 Ne m'habille avec soin que pour me divertir;  
 Et celle à qui je fais le mieux gagner sa vie,  
 Semble

*des Princes &c. Octobre 1721. 259*  
Semble me dépouiller avec le plus d'envie.

Cependant ce qui sert ou pour le vêtement ,  
La parure ou l'ameublement ,  
Par moi dans l'origine a pris un nouvel être ;  
Et ne seroit sans moi ce qu'on le voit paroître  
Sous le plus pompeux ornement.

Dés que l'appas du gain m'a mise toute nue ;  
Mon corps avide , sec , long , tout d'une venue ;  
Abandonné pour lors sans support , sans soutien ,  
N'est propre qu'à brûler , ou qu'à chasser les chiens.

Si d'un Héros jadis je fus l'amusement  
Dans un tendre déguisement ,  
Il avoit ses raisons , vraiment c'étoit pour cause  
Qui firent faire aux Dieux pires métamorphoses.

#### A U T R E E N I G M E .

**J**E suis inanimé , j'ai le corps joint à l'ame ,  
Je lance de mon œil une très-vive flamme.  
Le Maître que je sers est un Prince , est un Roi ;  
Mon pouvoir redoutable impose à tous sa Loi.  
Je porte à son honneur son nom propre & ses Armes ,  
Au desordre par tout j'ajoute mille allarmes.

Je suis entre deux ronds traversé de chevilles ,  
Je cours la Campagne , & gronde dans les Villes.  
De tous les Elemens je vomis le plus beau ,  
J'avale tout fort dur & ne bois jamais d'eau.

V. C'est la place de feu Mr. d'Argenson, Garde des Sceaux, que remplit à l'Academie Française Mr. Languet Evêque de Soissons; & non

pas celle de Mr. Racine, comme nous le dîmes le mois dernier.

VI. Voici un remede contre la peste, qui a, dit-on, eu un succès merveilleux à *Londres*, lorsque cette grande Ville fut affligée de cette maladie en 1664. & 1665. ayant gueri tous les malades, & garanti de la contagion ceux qui s'en servirent.

*Remede contre la Peste.*

*Recette  
contre la  
Peste.*

**P**renez 3. pintes de vin muscat, faites les bouillir avec une poignée de sauge, & autant de ruë jusqu'à diminution d'un tiers. Après avoir passé & remis cette liqueur sur le feu, mettez-y du poivre long, du gingembre & de la muscade pilez, trois quarts d'once de chacun. Lorsqu'elle aura un peu bouilli, mettez-y deux onces de thériaque, une once de Mitridate, & un quart de pinte d'eau d'Angelique, dans laquelle on aura délayé le thériaque & le Mithridate. Si vous êtes attaqué du mal, prenez soir & matin une cuëillerée de ce remede tout chaud; mais une cuëillerée par jour, la moitié, le matin, & l'autre le soir, suffit pour vous en garantir.

Ce remede est aussi excellent contre la petite verole, la rougeole, les indigestions & la fièvre.

VII. Le grand Dictionnaire universel de Trevoux est achevé d'imprimer, & paroît depuis quelques mois en cinq grands volumes in folio. Cet ouvrage qui est attendu depuis près de 20. ans, ne laisse plus rien à souhaiter sur la matiere qu'il traite. Le titre que nous en donnons ici, l'expliquera mieux que je ne pourrois faire.

*Dictionnaire Universel François-Latin, contenant la signification & la définition tant des mots  
de*

*des Princes &c. Octobre 1721. 261*  
*de l'une & de l'autre Langue, avec leurs diffé-*  
*rens usages, que des termes propres de chaque Etat*  
*& Profession : La description de toutes les choses*  
*naturelles & artificielles ; leurs figures, leurs espe-*  
*ces, leurs usages & leurs propriétés : L'explication*  
*de tout ce que renferment les Sciences & les Arts*  
*soit Libéraux ou Mécaniques ; avec des Remarques*  
*d'érudition & de critique. Le tout tiré des plus*  
*excellens Auteurs, des meilleurs Lexicographes,*  
*Etimologistes & Glossaires qui ont paru jusqu'ici en*  
*différentes Langues. A TREVoux 1721. 5. Vol. fol.*  
 Ce Livre se trouve aussi à Luxembourg chez  
 André Chevalier, Marchand Libraire, à un prix  
 raisonnable, soit en blanc, soit relié.

## ARTICLE II.

*Contenant ce qui s'est passé de considerable en*  
**ESPAGNE & en PORTUGAL**  
*depuis le mois dernier.*

I. **E**spagne. Mr. Holzendorf Secrétaire du Co-  
 lonel Stanhope, revint le 20. Juillet de  
 Londres à Madrid avec la Ratification du Roi de  
 la Grande Bretagne du dernier Traité conclu en-  
 tre l'Espagne & l'Angleterre. Le 22. le Colo-  
 nel Stanhope la porta à *Lescurial* pour en faire  
 l'échange avec celle du Prince Regnant, qui le 29.  
 fut envoyée à Londres par un Exprés que ce Mi-  
 nistre dépêcha en cette Cour. Un Gentilhomme  
 que le Cardinal Dubois avoit envoyé au Marquis  
 de Maulevrier, est aussi reparti pour Paris. On  
 assure que ce dernier Ministre ne fera pas un long  
 séjour à la Cour d'Espagne, les affaires pour le-  
 quelles il y a été envoyé, étant presque entières

*Retour des*  
*Secrétaire de*  
*Mr. Stanho-*  
*pe.*

ment réglées. On attend de jour à autre un Agent pour menager les interêts de la Compagnie Angloise de la Mer du Sud, qui par la dernière Convention a obtenu de grands avantages pour son commerce.

*Journal de la Cour.*

II. Le 26. jour de Ste Anne dont l'Infante porte le nom, il y eut à *Lescurial* une fête magnifique à cette occasion ; & le 4. Août la Cour alla à *Balsain* prendre le divertissement de la chasse. Le 6. elle retourna à *Lescurial*, où elle fait état de rester encore quelque tems. Le Marquis de Mautleuvrier ayant appris par un Exprés dépêché de *Paris*, la maladie du Roi de France son Maître, alla le 7. faire part de cette nouvelle au Prince Regnant, qui tint là-dessus le même jour un grand Conseil, mais le 9. on fut informé par un autre Courier que ce Prince étoit tout-à-fait hors de danger. Le 10. la Cour fut fort nombreuse à *Lescurial*, où les Grands & les Ministres Etrangers se rendirent à cause de la Fête de St. Laurent Patron de cette Maison, qui y fut célébrée avec beaucoup de pompe.

III. Les Cardinaux Borgia & Belluga qui sont à *Rome*, ont reçu ordre de revenir incessamment en Espagne, & le Marquis de Campo Florido leur a fait remettre en cette Ville l'argent nécessaire pour les frais de leur voyage. On recommence à dire que le Cardinal Alberoni est rentré dans les bonnes graces de la Cour, mais qu'il n'y a gueres d'aparence qu'il y revienne, à cause de la quantité d'ennemis qu'il a, qui s'opposent toujours tant qu'ils pourront à son retour. On parle aussi d'envoyer en Italie l'Infant Dom Carlos pour y être élevé en qualité d'Héritier des Duchez de *Toscane* & de *Parme*, mais ce ne sont que des bruits sur lesquels il n'y a aucun fond

fond certain à faire, ne paroissant pas d'ailleurs qu'on fassé aucuns préparatifs pour ce voyage.

IV. Le Marquis de Lede partit enfin le 9. de Lescorial, pour aller faire la revûë generale des Troupes qui ont leurs Quartiers en *Catalogne*, en *Andalousie*, dans les Royaumes d'*Arragon* & de *Valence*, & dans la *Biscaye*. On ne scait pas encore si ce General mettra à exécution le projet qui a été dressé pour la reforme; ce qu'il y a de certain est, qu'elle est resoluë, la Cour ne voulant conserver sur pied que 50. mille hommes d'infanterie, & 15. mille Chevaux.

Dom Siberio Caraffa Lieutenant General a été pourvû du Gouvernement de *Tarragone*; celui de *Ciudad-Rodrigo* a été donné à Dom Philippe Dupuy Maréchal de Camp; & celui de *Giao*, à Dom Bernard de Mava-y-Bena Capitaine des Grenadiers dans le Regiment des Gardes.

*Emplois.*

V. On continuë de distribuer aux particuliers qui ont porté leur argent en barres aux Hôtels des Monnoyes, les nouvelles Especies fabriquées à *Madrid*, à *Seville*, à *Segovie* & à *Cuença*. Mais on assure que cette conversion n'aura plus lieu, la Cour ayant enfin accordé la liberté aux Negocians de *Cadix* & des autres Villes du Royaume, de décharger à l'avenir l'or, l'argent & les autres effets qu'ils recevront des Indes Occidentales, & d'en disposer comme ils le jugeront à propos; n'y ayant que l'or & l'argent pour le compte du Prince Regnant, qui sera désormais porté aux Hôtels des Monnoyes, pour y être converti en nouvelles Especies: ce qui n'encouragera pas peu le Commerce, qui se trouvoit en quelque maniere alteré par les mesures que la Cour avoit prises, pour empêcher les Negocians de disposer librement de leurs effets.

VI. Les Vaisseaux qui ont escorté les Gallions qui partirent dernièrement pour l'Amerique, sont revenus dans le Port de *Cadix*, & ont rapporté qu'ils avoient passé heureusement en huit jour<sup>s</sup> les Isles *Canaries*. On écrit de cette Ville que le départ des Vaisseaux pour *Buenos-Ayres*, étoit publié pour le commencement de Septembre; qu'on équipoit dans le Port cinq Bâtimens destinez, le premier pour les *Carraques*, le second pour *Campeche*, le troisième pour *Cuba*, *St. Dominique*, & *Porto-Rico*, le quatrième pour *Cumana*, le cinquième pour *Maracaybo*; & que le 30. il y étoit arrivé heureusement des *Carraques* un Vaisseau commandé par le Capitaine Don Joseph d'Aguire, chargé de 621000. livres de Cocos, 12000. pièces de huit, 200. Mars d'argent en barres, & 34. onces de poudre d'or.

VII. Il ne paroît plus aucun Corsaire d'*Alger*, depuis que le Vice-Amiral Sommelsdick est dans la Méditerranée avec l'Escadre Hollandoise qu'il commande. Le 11. Juillet ce General arriva à *Alicante* avec 4. Vaisseaux, sans avoir rencontré aucun Bâtiment Algerien sur sa route, & le 30. le reste de l'Escadre rentra dans la Baye de *Cadix*, où on a commencé de carner les Vaisseaux; son dessein étant de se mettre au plutôt en Mer, & d'aller croiser dans le Détroit où il a laissé deux de ses Navires.

VIII. On mande de *Ceuta* que les Mores avoient été obligés d'abandonner le blocus de cette Place, à cause des chaleurs excessives, pour se retirer dans les Quartiers qu'ils occupoient ci-devant; que cependant on s'attendoit qu'ils reviendroient prendre leur Poste & occuper leurs anciens retranchemens, si-tôt que la saison le permettroit. Que la recolte de grains ayant entièrement



tièrement manqué en ce Pais, ils étoient obligez de faire du pain avec des amandes, ce qui les incommodoit beaucoup.

IX. *Portugal.* Le 4. Juillet le Roi fit la revue de 15000. hommes de ses Troupes dans la Plaine de *Pedroncos*, en présence de la Reine & de toute la Cour; & le 5. on celebra avec beaucoup de magnificence l'anniversaire de la Naissance de l'Infant Dom Pedro fils de Sa Majesté, qui entra ce jour-là dans sa cinquième année. La Cour s'est occupée pendant quelques jours de suite à plusieurs divertissemens, entr'autres à celui d'un Tournois, où plusieurs Seigneurs se sont fort distinguez par leur adresse. Le départ de la Flotte pour *Fernambucq* étoit fixé à la fin de ce mois, & Dom Antoine d'Albuquerque doit s'embarquer dessus pour passer à son Gouvernement d'*Angola*. On a aussi appris par un Yacht d'avis de la Baye de *Tous les Saints*, que la Flotte Marchande qui doit en revenir, avoit dû se rendre à *Fernambucq* à la fin du mois de Mars dernier, de sorte qu'elle est attendüe à *Lisbonne* pour le commencement de Septembre.

X. C'est le Marquis de Cantadour qui est arrivé à *Lisbonne* en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire du Roi de Sardaigne. Dans la dernière Audience que ce Ministre eut de S. M. Portugaise, il délivra à ce Prince une Lettre du Roi son Maître, par laquelle il demande en mariage l'Infante Dona Francisca Sœur de S. M. pour le Prince de Piémont son fils. Comme cette Infante a depuis reçuë avec le consentement du Roi son Frere, le portrait de ce jeune Prince enrichi de diamans, on regarde ce mariage comme conclu. Le 15. Juillet ce Marquis s'embarqua sur un Paquebot, pour retourner en Angleterre, ayant emporté

emporté avec lui les Articles préliminaires du Contrat de Mariage. Il en attendra à *Londres* la Ratification du Roi son Maître, après quoi il retournera à *Lisbonne* pour le conclure. On travaille déjà aux préparatifs pour les Fêtes qui doivent se faire à l'occasion de ce mariage ; on parle d'un combat de Taureaux qui se donnera pendant cinq jours consecutifs devant le Palais, & on dresse même un grand Théâtre pour la Famille Royale, qui assistera à ce spectacle.

### A R T I C L E III.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considerable en ITALIE depuis le mois dernier.*

I. **R**ome. Le 20. Juillet le Pape se rendit à l'Eglise des Religieuses de Ste. Therese, où il fit la ceremonie de donner le Voile à deux filles du Prince Ruspoli, auxquelles il avoit déjà donné l'habit, lorsqu'il n'étoit encore que Cardinal, & cela en presence de 25. Cardinaux & de quantité de Prélats. S. S. après cette fonction entra dans le Parloir, où les Religieuses furent admises à lui baiser les pieds: les Princeesses d'Aquasparta, Sforca, Ruspoli & Gravina qui avoient obtenu la permission d'entrer dans le Couvent, eurent aussi cet honneur. On parloit dans ce tems-là à *Rome* d'un mariage entre Dom Antoine Conti, l'un des Neveux du Pape, avec Dona Faustina Mattei fille unique du Duc de Paquavica, ce qui fait dire que Sa Sainteté, dont l'âge est déjà avancé, & la santé chancelante, a des vûes pour l'établissement de sa Famille qui marquent bien  
&

L'Ambassadeur de Portugal a reçu de sa Cour une remise de 50000. écus, & ce Ministre fait travailler en diligence à ses équipages, pour être en état de faire son Entrée publique le même jour que le Pape prendra possession de l'Eglise de St. Jean de *Latran*. S. Exc. continuë ses instances auprès de S. S. pour qu'Elle confirme à la Nonciature de *Lisbonne* Mr. Bichi, qui a dû être remplacé par Mr. Sirau; mais on croit qu'ils seront rappelez tous les deux. Le Pape n'avoit pas encore fait reponse à la fin de ce mois, à la Lettre que lui a écrite le Cardinal de Noailles sur son avènement au Pontificat, Elle a même été renvoyée au Tribunal du St. Office, dont on attend la décision. Le Gouverneur de *Rome* a fait défendre à tous les Sujets de l'Etat Ecclésiastique, de s'intéresser en aucune maniere aux Lotteries de *Genes*, *Naples*, *Milan* & *Venise*.

IV. Quoi que le St. Pere jouisse d'une assez bonne santé, il prit néanmoins médecine le 26. par précaution, & garda ce jour-là la chambre. Mais le lendemain le Cardinal d'Althan s'étant rendu au *Quirinal* avec une nombreuse suite de Noblesse & de Prélats, y eut sa premiere Audience publique du Pape, auquel il presenta ses Lettres de créance comme Ambassadeur de l'Empereur. S. Em. fit à S. S. un discours fort éloquent & très-étudié, & au sortir de cette Audience elle alla rendre visite au Cardinal Conti, & au Cardinal Spinola Secrétaire d'Etat. Le 30. le Pape assista à la Congregation du St. Office, & le premier Août il reçut le present ordinaire de fruits & autres rafraichissemens, que les Ministres d'Etat ont accoutumé d'envoyer tous les ans au Pape à pareil jour.

V. Les deux Cardinaux Albani ont par un  
Acte

*des Princes &c.* Octobre 1721. 269

Acte public, fait cession à Dom Charles Albani leur frere, de tous leurs Biens paternels, dont ils jouïssioient ci-devant, & ce dernier a déjà prêté le serment & fait hommage au St. Siège pour la Principauté de *Soriano*. Comme ces Prélats portent tous les deux le nom d'Albani, ils sont convenus entre eux que le premier prendroit le titre de Cardinal. Camerlingue, & que le second porteroit le nom de sa Maison, pour les distinguer. Le Cardinal de Rohan donna au commencement d'Août une magnifique Fête aux plus proches parens du Pape, sçavoir, au Cardinal Conti son frere, ses trois neveux, les Princes Sforca & Ruspoli avec les Princesses leurs Epouses, & les Comtes & Comtesses Bolognetti. Les Cardinaux d'Althan & de Bisly y furent aussi invitez. Dans ce tems-là le Cardinal Belluga se disposoit à retourner à son Evêché de *Cartagene*, & le reste des bagages du Cardinal Schrottenbach arriverent au contraire de *Naples* avec 44. Chevaux d'une beauté singuliere; ce Prélat a même fait louer un Hôtel à *Rome*; ce qui fait croire qu'il y fera encore quelque séjour. Deux Archers étans entrez dans le Palais qu'occupe le Cardinal de Bossu, pour arrêter un Orphevre qui s'y étoit réfugié, S. Em. en a fait porter ses plaintes au Gouverneur de *Rome*, qui a fait mettre en prison les Sbirres pour les châtier de leur insolence. On ne sçait pas encore si ce Prélat se contentera de cette satisfaction.

VI. Un Curé de la Ville de *Cordone* en Espagne, qui avoit autrefois reçu dans sa maison le Pape à present Regnant, lorsqu'il alloit à la Nonciature de Portugal, n'étant encore que Cardinal, a été gratifié d'un Benefice de mille écus de rente, sans l'avoir sollicité, mais seulement en reconnaissance

*Les Cardinaux Albani font cession de leurs Biens à Mr. Albani leur frere.*

*Gratifications & Emplois.*

noissance de ce service. Le Pape a acheté la Bibliothèque du Prieur Disoli pour 14000. écus, dont il a fait présent à Dom Etienne Conti son Neveu, & S. S. a donné au Cardinal Conti son Frere la Charge de Grand Penitencier, vacante par la Promotion du Cardinal Pauluci au Vicariat de *Rome*. Un autre de ses Neveux a pris possession de celle de Gardien des Requêtes en Chancellerie, dont le revenu annuel est de 2000. écus; & a obtenu outre cela une pension de 500. écus sur l'Evêché de *Pistoie*, dont on n'avoit pas disposé depuis 16. ans, que ce fond s'est accumulé. Le premier Août Mr. Alexandre Dolfi fut sacré Evêque de *Fano*, dans l'Eglise de St. André *del Valle*, par le Cardinal Buen-Compagni.

VII. Le 3. le Cardinal Conti prit possession dans la Basilique de St. Pierre de la Dignité de Grand Penitencier, & fut reçu dans cette Eglise par 28. Cardinaux qui se trouverent à cette ceremonie. Ce jour-là Mr. Passionei partit pour sa Nonciature auprès des Cantons Suisses Catholiques, & le Pape alla en Carosse visiter le Monastere des Religieuses de *St. Sixte* à *Monte Magnapoli*, où se trouvent quelques-unes de ses Nièces. S. S. étoit accompagnée des Cardinaux Buen-Compagni & Colonna, & suivie d'un nombreux cortège de Noblesse à Cheval. Le Cardinal Tancara Doyen du Sacré College, a été fort mal pendant quelques jours, mais le 8. il étoit hors de danger.

VIII. Sa Sainteté ayant resolu d'aller passer quelque tems à *Frescati* dans la Maison de plaisance de la Famille Conti, le Duc de Poli fait disposer tout ce qui est nécessaire pour loger commodément le St. Pere pendant le séjour qu'il doit y faire, & plus de 200. Ouvriers ont été employez

vez à travailler à de nouveaux embellissemens. La Congregation particuliere de l'Immunité qui se tenoit regulierement toutes les semaines sous le précédent Pontificat , a été abolie & supprimée , mais quelques nouvelles affaires étant survenües qui ressortissoient à ce Tribunal, le Pape a établi une Congregation extraordinaire pour les examiner , composée des Cardinaux Tanara, Paulucci, Corfini, Corradini, Spinola & Conti.

IX. Le 10. jour de la fête de St. Laurent, le Cardinal Colonna donna sur le Pont qui joint le Jardin de la *Pilotta* au Palais Colonna, une ferenade qui fut des mieux exécutée. Le Jardin, & toute la façade du Palais étoient illuminez & ornez de vases & de pots à fleurs avec les Armes du Pape à present Regnant ; les rafraichissemens furent distribuez avec profusion à ceux qui se trouverent à cette fête, qui auroit été accomplie, si elle n'avoit été troublée & interrompüé par la chute d'un Balcon trop chargé de monde , qui en tombant écrasa & blessa plusieurs personnes, parmi lesquelles il s'en trouve quelques-unes de consideraion. Le 15. jour de la Fête de la Vierge , le Sacré College tint Chapelle dans l'Eglise de *Ste. Marie Majeure*, où le Pape n'assista pas, & le soir le Cardinal Ottoboni regala le public d'un très-beau concert de musique & d'un feu d'artifice d'une invention particuliere tiré devant le Palais de la Chancellerie, qui étoit illuminé de quantité de Bougies, & orné des Armes de la Maison Ottoboni.

*Fêtes données à Rome.*

X. Le Cardinal d'Althan eut le 12. une longue Audience du Pape après laquelle il fut en conference avec les Cardinaux Conti & Spinola ; & le lendemain le Sacré College assista à un Service solennel qui se fit dans la Basilique de *St. Pierre*, pour le repos de l'ame d'Innocent XI. Sa Sainteté

*Le Pape accorde la dispense de ses vœux au Grand Prieur de Vendôme.*

a, dit-on, accordé au Grand Prieur de Vendôme & au Prince Odescalchi, la dispense de leurs vœux qu'ils sollicitoient depuis long tems, & la permission de se marier. On mande aussi que le différend qui regnoit entre les Cours de *Rome* & de *Turin*, a été terminé; & qu'il s'est tenu une Congregation particuliere chez le Cardinal Pamphili; touchant les prétentions du Duc de Parme, mais dont le resultat n'a pas été rendu public. L'affaire du Cardinal Alberoni est toujours au même état; ce Prélat s'est retiré depuis peu dans une maison de campagne aux environs de *Rome*, pour y être plus commodément, & y recevoir plus librement ses visites.

XI. Mr. Leonini Evêque de *Calgi* est passé à l'Evêché de *St. Severin*, & celui de *Calgi* a été donné par le Pape à l'Abbé Bifferti Vicaire de *Terracine*. Dom Mario Chigi s'étant démis de l'Abbaye de *Cingoli* qui est de 700. écus de rente, S. S. l'a donnée à Mr. Accròmboni Soufdaire.

XII. *Naples*. Le 10. Juillet la Princesse Borghese arriva à *Naples* venant de *Rome* avec ses 4. fils. Cette Vicereine fut complimentée au Palais le lendemain par toutes les Dames de la Ville sur son heureuse arrivée & les jours suivans par les Magistrats, les Ministres étrangers & la Noblesse.

XIII. Par sentence du Conseil de guerre les 26. Soldats, dont nous avons parlé dans un de nos précédens Journaux, qui après avoir assassiné leurs Officiers, avoient déserté sur le chemin de *Manfredonia*, ont été condamnez d'être pendus après avoir eu le poing coupé. Mais le Viceroy a modéré cette sentence, & des vingt-six, douze ont seulement été exécutez à mort, & les 14. autres envoyez aux Galeres.

XIV. Deux Galeres partirent au commencement d'Août du Port de cette Ville pour aller à *Messine*, & ont été suivies quelques jours après de la Capitane & d'une autre. On apprend de *Sicile* que le Viceroy y a fait publier un Placard portant défense de transporter aucune somme d'argent hors de ce Royaume; & que les Galeres de *Malthe* ont pris depuis peu deux Corsaires d'*Alger* chargez de Marchandises, sur lesquels se sont trouvez plusieurs Chrétiens Esclaves qui ont recouvert leur liberté.

XV. On continuë de travailler aux Fortifications de *Gaiete* & de *Caponè*, le nombre des Ouvriers a même été augmenté, & le Prince Borghese a renvoyé dans ces Places l'Artillerie & les Munitions qui en avoient été tirées pour l'expédition de *Sicile*. La Cour de *Vienne* ayant demandé un nouveau subside pour les besoins de la *Hongrie*, on cherche les moyens de le lever sans charger le peuple. L'Agent du Roi de Sardaigne qui fait sa résidence à *Naples*, a été arrêté en cette Ville, sans que l'on sache encore par ordre de qui, ni le sujet de sa détention.

XVI. *Venise*. On a fait à *Venise* des prieres publiques pour obtenir du Ciel le retour du beaux tems dont les biens de la terre ont un besoin extrême; n'y ayant nulle apparence de recolte si les pluyes continuent: joint à cela les frequens orages qui ont achevé de gâter & de ravager les Cantons où il étoit resté quelque esperance. Le 7. le Comte de Kinski arriva en cette Ville, où il prit son logement chez l'Ambassadeur de l'Empereur, & le lendemain S. Exc. partit pour se rendre à *Milan*, & de là à *Vienne*.

XVII. La nuit du 3. au 4. on ressentit quelques secousses de tremblement de terre, qui



heureusement n'eurent aucune fuite, & ne causerent aucun dommage. Mais le 6. au soir on eût un orage qui fut des plus violens. La foudre tomba deux fois coup sur coup, brisa le grand Mât d'un Vaisseau de guerre qui étoit au Port, & endommagea l'Eglise des Capucins de la *Zucca* & celle de *St. Jacques*. On a aussi appris que vingt milles à l'entour de la Ville de *Bresce* & dans le Territoire nommé la *Franca Cuerta* le long de la Riviere de *Salo*, les fruits de la terre avoient été gâtés par une grêle qui y étoit tombée d'une prodigieuse grosseur. Les environs de *Bologne* ont été presque tous ruinez par de semblables orages.

XVIII. Les Colonels *Victorio Ballani* & *Alexandre Aldemar* ont été élevez à la dignité de *Maréchaux de Camp* en considération des services qu'ils ont rendus à la République. Le 18. le *Provediteur General Cornaro* fit voile pour *Corsou* avec deux Galères, sur lesquelles on a embarqué une grosse somme d'argent; on a eu avis que le Prince & la Princesse de *Modene* étoient arrivés à *Luques*, & que leur dessein étoit, après y avoir pris les bains, d'aller visiter les Places de la *Toscane*, & de là passer à *Rome* & à *Naples*.

XIX. *Genes*. L'affaire du Noble *Justiniani* avec des Négocians de *Londres*, auxquels il est redevable de grosses sommes, n'est pas encore terminée, quoique la République d'une part, & la Grande Bretagne s'y intéressent. Ce petit Etat a aussi été fort maltraité par de fréquens orages qui s'y sont faits, & on y continuë les précautions ordinaires contre la maladie contagieuse.

XX. *Bologne*. Le 10. le Prince Héritaire de *Modene* arriva incognito à *Bologne* avec la Princesse son Epouse, sous le nom de Comte de *St. Felix*.

*des Princes &c. Octobre 1721. 275*

Felix. Leurs Alteſſes descendirent chez le Senateur Caprara, & allerent le même soir à l'Opera. Le lendemain le Marquis Bentivoglio les regala splendidement dans sa belle maison de plaisance, & le 14. elles partirent pour se rendre à *Luques*, où elles vont prendre les bains.

XXI. *Milan*. Les deux fameuses Maisons de Banque établies à *Milan*, l'une appelée *Mesmes*, & l'autre *Bentz*, ont fait faillite, à cause des grosses pertes qu'elles ont souffertes par les banqueroutes qui se sont faites depuis peu en France, & par le dérangement du Commerce en ce Pais-là. Le 13. le Comte de Kinski arriva à *Milan*, & en repartit le 20. pour aller trouver à *Casano* la Comtesse de Colloredo sa sœur.

L'Empereur a donné à l'Abbé de *Crevena* la Prévôté de la Chapelle Royale de la *Soula*, dont il étoit Archiprêtre.

XXII. *Turin*. La Cour se tenoit à *Rivoli* au commencement du mois d'Août, & on croit que le Roi y fera un séjour de quelques semaines, l'air de cette Maison lui étant fort favorable. S. M. a augmenté d'un tiers les impôts dans toute l'étendue de ses Etats, & cela pour fournir aux dépenses que l'on sera obligé de faire pour les Noces du Prince de Piémont son fils. Cette augmentation n'aura, dit-on, lieu que pendant une année, après quoi les choses seront remises sur l'ancien pied.

## ARTICLE IV.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en FRANCE depuis le mois dernier.*

*Rétablissement de la santé du Roi.*

I. **M**R. le Duc Regent, pendant la maladie du Roi, a passé toutes les nuits dans une chambre voisine de celle de S. M. pour être plus à portée de donner ses ordres; tous les Princes & Princesses du Sang, qui étoient à la Campagne furent mandez, & le premier Août le Parlement ayant fait une Députation pour s'informer de l'état où ce Prince se trouvoit, ordonna par un Arrêt que la Chasse de *Ste. Genevieve* seroit ouverte, & ses Reliques exposées, ce qui ne se pratique que dans les necessitez urgentes, ou dans un péril éminent. Le Cardinal de Noailles Archevêque de *Paris*, ordonna dans son Diocèse des prieres de 40. heures, & la foule du peuple fut inexprimable dans les Eglises. Enfin le 4. le retour de la santé de ce jeune Monarque & sa convalescence changerent tout ce deuil en une allegresse & une joye universelle, cette maladie, qui a été des plus violentes, ayant cessé tout à coup. On regarde ce prompt changement comme une espece de miracle, & le Ciel sans doute touché de la douleur de la Nation & des vœux sinceres qu'elle lui a adresséz, a bien voulu conserver une vie si précieuse & si necessaire, & ne pas joindre à tant d'autres calamitez la perte d'un Prince si cheri. Ce jour-là le Parlement fit une seconde Députation au Palais des *Thuilleries*, & les Députez ayans raportez que

le

le Roi étoit hors de danger, cette Compagnie, pour en témoigner la première sa joye, fit chanter le *Te Deum* en Musique dans la Chapelle; la Cour des Aides en fit faire de même dans la sienne, & l'après midi les Commissaires de Police marcherent par les ruës, & annoncerent au peuple cette heureuse nouvelle: ce qui fut suivi le soir de rejoyssances extraordinaires, de feux, d'illuminations & de festins, qui durèrent jusqu'au matin. Les Poissonnières & Harangeres de la Halle se distinguèrent entr'autres par une Députation qu'elles firent au *Louvre*, pour feliciter S. M. qui les reçut fort gracieusement, ayant ordonné qu'on les laissât aprocher & entrer au dedans de la Balustrade qui est autour de son lit.

II. Le premier soin de S. M. a été de remercier Dieu de la faveur singuliere qu'il venoit de lui accorder en lui renvoyant la santé. Ce fut pour s'acquiescer de ce pieux devoir, qu'il écrivit la Lettre suivante au Cardinal de Noailles Archevêque de *Paris*, dont voici la copie.

*Te Deum*  
chanté.

MON COUSIN,

J E viens de recevoir une nouvelle marque de la protection de Dieu, dans la maladie courte, mais dangereuse, dont sa Providence m'a tiré; j'ai senti dans cette occasion & son pouvoir & sa bonté; & l'un & l'autre m'engagent à lui témoigner ma soumission & ma reconnaissance. C'est par d'humbles actions de grâces que je dois m'acquiescer de ces justes devoirs; & les tendres témoignages que j'ai reçus de l'amour de mes Sujets, m'assurans qu'ils seconderont avec zele mes sentimens, je vous écris cette Lettre de l'avis de mon Oncle le Duc d'Orleans Regent, pour vous dire de faire

Lettre du  
Roi au Cardi-  
nal de Noail-  
les.

*chanter le Te Deum dans l'Eglise Metropolitaine de ma bonne Ville de Paris, au jour & à l'heure que le Grand Maître, ou le Maître des ceremonies vous dira de ma part; je lui ordonne d'y convier mes Cours, & ceux qui ont coutume d'y assister. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait, mon Cousin, en sa sainte garde. Ecrit à Paris le 4. Août 1721.*

*Signé, L O U I S.*

*Et plus bas, P H E L I P P E A U X.*

Le 6. le *Te Deum* fut chanté en musique à Notre-Dame, en vertu de cette Lettre, où se trouverent les Princes & Princesses du Sang, les Compagnies Superieures & 38. Prélats. S. A. R. le Duc Regent fit jeter au retour quantité d'argent au peuple, & les rejouïssances ont continué par toute la Ville avec une ardeur qui approche du transport. Les Théâtres furent ouverts *gratis*, & S. M. qui quitta ce jour-là le lit pour la premiere fois, reçut les complimens de toute la Cour & des Ministres Etrangers, sur sa convalescence. Les Cours Superieures, les Magistrats & les autres Compagnies ont aussi fait chanter alternativement le *Te Deum* en actions de graces; & il n'y a personne quelque petit qu'il soit, qui n'ait voulu dans cette occasion se signaler & se distinguer, non seulement à Paris, mais partout le Royaume, où les fêtes & les rejouïssances ont continué jusqu'au 25. du mois. Nous en laisserons le détail, ( on sçait assez ce que le peuple est capable de faire quand il se livre à la joye & au plaisir, ) pour faire place à quelques piéces qui ont été présentées à S. M. sur le retour de sa santé; ceci fera plus du goût des curieux.

III. Les Vers suivans ont été prononcez au Roi sur sa convalescence, par Mr. de la Mothe  
de

*des Princes &c. Octobre 1721. 279*  
de l'Académie Française, Auteur des fameuses  
Fables qui ont tant fait de bruit.

**Q**U'un seul jour enfante d'allarmes.  
Tes maux naissoient; déjà les larmes  
Couloient des yeux des François;  
CHER PRINCE, une crainte mortelle  
Désoloit ce peuple fidele,  
Fameux par l'amour pour ses Rois.  
Mais le Ciel satisfait des premières menaces,  
Fait luire les mamens heureux;  
Et par ce prompt secours nos actions de graces  
Se confondent avec nos vœux.

*Vers de Mr.  
de la Mothe.*

Jouis de cette longue joye,  
Qu'à l'envi ton peuple déploie  
Après de si vives douleurs;  
Et du zèle qui le signale,  
Reconnois une preuve égale,  
Et dans sa joye & dans ses pleurs.  
Pour nous dans le danger qui menaçoit ta vie,  
Plus de plaisirs, plus de repos;  
Dés qu'elle s'est renduë au gré de nôtre envie,  
Nous ne connoissons plus de maux.

Quelle voix fidelle s'empresse  
A te compter nôtre allegresse,  
Victorieuse du sommeil,  
Qui te poindra ces nuits brillantes,  
Où nos Fêtes chancelantes  
Trompent l'absence du Soleil?  
Avec assez d'ardeur quelle bouche t'exprime  
La tendresse de nos discours,  
Et ces cris enflammés que sans cesse raienne  
Le seul intérêt de tes jours?

*Ainsi*

*Ainsi du bonheur, dont la France  
Fonde en soi l'heureuse assurance,  
Tu recueilles déjà le prix;  
Ainsi lorsque ton peuple espere  
Qu'en toi tu lui forme un pere,  
Il a pour toi le cœur d'un fils.  
Acheve de former ce Souverain Auguste,  
Qu'en toi tous les yeux ont pleuré;  
Acheve de former ce Roi sensible & juste  
Que nôtre joye a celebré.*

IV. Voici le compliment qui a été fait à S. M. sur le rétablissement de sa santé, par Monsieur Mallet Directeur de l'Academie Françoisé.

S I R E ,

Compliment  
au Roi par  
M. Mallet.

**L**A maladie de Vôtre Majesté l'a mise en état de connoître par Elle-même, qu'Elle est tendrement aimée de ses peuples: leurs allarmes ainsi que leurs joyes, leurs prieres ainsi que leurs actions de graces, toutes ces acclamations publiques & continuelles, vous disent assez, Sire, que vos Sujets regardent la vie de V. M. comme le premier & le plus précieux de tous leurs biens. Ces sentimens qui partent de leurs cœurs, leur font esperer un retour d'affection de la part de V. M. Qu'un Regne fondé sur l'amour mutuel du Prince & du Sujet, doit être heureux! Puisse le vôtre, Sire, éгалer & surpasser même, s'il est possible, celui de vôtre Auguste Bisayeul, & puissent tous les jours de V. M. être marquez par des traits de gloire, de justice & de bonté. Ce sont les vœux que l'Academie Françoisé vient former aux pieds de son Roi & de son Protecteur, en renouvelant à V. M.

les

des Princes &c. Octobre 1721. 281

les assurances de son zèle & de son profond respect.

V. Les Muses Provinciales n'ont pas été non plus muettes dans ces jours d'allégresse. Voici ce qui nous a été envoyé de Rheims.

*Les nuages sont dissipés,*

*Le Soleil nous rend sa lumière.*

*Parmi les Astres élevez,*

*LOUIS continuera sa carrière.*

*Esculape bon Medecin*

*A guéri nôtre cher Monarque.*

*Et nous \* avec le meilleur vin,*

*Tâcherons d'endormir la Parque.*

VI. L'Ambassadeur du Grand Seigneur partit le 4. de Paris avec son Fils & toute sa Maison, pour retourner à Constantinople, & fut coucher le même soir à Riviere, Maison appartenante au Comte de Toulouse, qui le regala splendidement, & lui donna le lendemain le divertissement de la chasse du Cerf. Le 6. Son Ex. alla à Fontainebleau, dont la beauté & la magnificence ne l'ont pas moins surpris que celles des autres Maisons Royales, & le 8. elle se mit en chemin, pour continuer sa route & se rendre à Cette en Languedoc, où elle doit s'embarquer sur un Vaisseau de guerre commandé par le Chevalier de Chamilly, qui le transportera en Turquie. C'est Mr. de la Beaume, un des Gentilshommes du Roi, qui le conduit, & qui a ordre de lui faire rendre tous les honneurs possibles dans les Provinces qu'il traversera, qui sont la Bourgogne, le

Départ de  
l'Ambassadeur Turc.

\* Les Râmois.



*Lyonnois*, le *Vivarets*, & le *Languedoc*, & de le défrayer lui & sa suite aux dépens de Sa Majesté.

VII. Le Duc de Chartres a été attaqué de la fièvre & d'une douleur de tête, qui se sont dissipées après quelques saignées qu'on lui a faites. Mr. Sourdeval Gentilhomme du Cardinal Dubois est revenu d'Espagne, où il avoit été envoyé pour des affaires, que l'on dit être très-importantes; & le 8. il passa un Exprés dépêché de *Madrid* par le Colonel Stanhope, qui porte à *Londres* la Ratification échangée du Prince Regnant, pour le dernier Traité conclu entre l'Espagne & la Grande Bretagne. L'on assure qu'il est aussi chargé de la Renonciation de ce Prince à tous les Etats démembrés de la Monarchie d'Espagne, dont l'Empereur est en possession.

VIII. La nuit du 11. au 12. Mr. le Duc Regent coucha encore au Palais des *Thuilleries*, & y donna même Audience le lendemain à quelques Ministres Etrangers. Le Cardinal Dubois les a aussi reçu à la sienne, ce qu'il n'avoit pas encore fait depuis son élévation au Cardinalat. Ce jour-là le Duc du Maine fit pour la première fois, depuis son retour à la Cour, la revûe des Suisses, dont il est Colonel General, & on reçut un Exprés de *Madrid*, qui apporta la Renonciation du Prince Regnant à la Couronne de France & aux Etats possédés par l'Empereur, qui ont appartenu à l'Espagne. Cependant l'ouverture du Congrès de *Cambrai* n'est pas encore fixée, & les Plenipotentiaires de l'Empereur & du Roi de la Grande Bretagne ne s'y sont pas encore rendus. On dit que ce qui l'a retardé, sont les difficultés que fait l'Empereur d'accepter la Renonciation du Prince Regnant, qu'elle ne soit approuvée par l'Assemblée générale des *Cortez*; & c'est

à quoi S. A. R. le Duc Regent & le Roi d'Angleterre travaillent actuellement.

IX. Le 15. jour de la Fête de l'Assomption *Le Roi va à*  
de Nôtre-Dame, on fit à *Paris* la Procession so- *Nôtre-Dame.*  
lemnelle comme il se pratique tous les ans, pour  
l'accomplissement du vœu de Loüis XIII. lorsqu'il mit le Royaume sous la protection de la  
Bienheureuse Vierge. Le Cardinal de Noailles y  
assista revêtu de ses Habits Pontificaux, de même que le Parlement, la Chambre des Comptes,  
la Cour des Aides, & le Magistrat. Le lendemain 16. sur les 10. heures du matin, le  
Roi alla entendre la Messe à l'Eglise de Nôtre-Dame, accompagné des Princes du Sang & des  
Seigneurs de la Cour. Sa Maj. étoit précédée par les Archers du Prévôt de l'Hôtel avec les 100.  
Suisses de la Garde; un Détachement des Gardes du Corps à pied suivoient le Carosse, & 400.  
Soldats des Gardes Françoises, & 200. des Suisses étoient postez sur les avenues. Le Cardinal  
de Noailles reçut le Roi à la tête du Chapitre, & après la Messe qui fut solennellement chan-  
tée, Sa Maj. retourna au *Louvre* aux acclamations d'une foule de peuple qui étoit repandue  
sur le passage. Le 19. S. M. reçut en présence de Mr. le Duc Regent le serment de deux nou-  
veaux Echevins de la Ville de *Paris*, & le 20. Elle alla au Château de la *Mentte*, où Elle prit  
l'après-midi le divertissement de la chasse. Au retour Elle trouva le Regiment des Gardes ran-  
gé en haye dans les allées du *Rouille*, qui firent trois salves de leur mousqueterie en rejoissance  
du rétablissement de la santé de ce jeune Monarque, & le *Te Deum* fut ensuite chanté sous un  
Pavillon qui avoit été dressé exprés. Le 22. le Roi  
alla à l'Abbaye de *Ste. Genevieve*, où il fit ses de-

vorions avec le même cortège qui l'avoit accompagné lorsqu'il alla à Nôtre-Dame; S. M. fut reçue à la porte de l'Eglise par l'Abbé à la tête de sa Communauté, qui lui fit un très-beau discours sur sa convalescence.

**Emplois.**

X. Le Medecin Helvetius a été gratifié d'une pension de six mille livres, en consideration des bons services qu'il a rendus au Roi pendant sa dernière maladie. Ce n'est pas au Cardinal Dubois que S. M. a donné l'Abbaye d'*Orcamp*, comme nous le dirons le mois dernier, mais au Cardinal de Rohan, qui est actuellement Ambassadeur à Rome. L'Abbé de St. Albin fils naturel de S. A. R. le Duc Regent, a été légitimé en vertu de Lettres Patentes registrées au Parlement, & le 22. il fut complimenté par 12. Docteurs de Sorbonne, tant à cette occasion, que sur ce qu'il a été fait Coadjuteur de l'Evêché de *Laon*.

XI. Il est arrivé à *Port-Louis* un Vaisseau des Indes très-richement chargé, & dont la cargaison est estimée 4. millions de livres. On écrit de *Bayonne* qu'on y avoit transporté la plus grande partie de l'Artillerie qui étoit à *Fontarabie* & à *St. Sebastien*, & que les Garnisons Françoises de ces deux Places, devoient les évacuer incessamment; que quelques Regimens Espagnols étoient déjà arrivés à *Yron* & à *Renteria*, pour en prendre possession; & que cette évacuation se faisoit avant la tenuë du Congrès de *Cambrai*, en vertu d'une nouvelle Convention faite entre la France & la Grande Bretagne.

XII. Le Pape a accordé à Mr. le Grand Prieur de Vendôme la dispense des vœux qu'il avoit faits comme Chevalier de *Malthe*, de sorte qu'il a à present la liberté de se marier. On assure que la Cour a assigné à ce Prince trois cens mille li-

*des Princes &c.* Octobre 1721. 285

vres de rentes, à prendre sur l'Hôtel de Ville de Paris, à la place des Billets de Banque & autres effets qu'il a fait viser. Le 24. S. A. donna aux Princes du Sang & aux Dames de la Cour une très-belle fête dans son Hôtel, qui fut suivie d'un Bal qui dura toute la nuit.

Le Cardinal Dubois a pris la droite sur tous les Ministres Etrangers, qui n'ont fait aucune difficulté de lui ceder cet honneur, à l'exception du Prince Dolhoruki Ambassadeur du Czar, qui n'a pas voulu s'assujettir au ceremonial, qu'il n'ait eu auparavant des ordres de son Maître. Le Roi a donné au Comte de Morville son Ambassadeur auprès des Etats Generaux, la survivance de la Charge de Conseiller ordinaire & Secretaire d'Etat, après la mort de Mr. d'Armenonville son Pere; avec un Brevet de retenuë sur lesdites Charges de 400. mille livres. Mr. Fagon Conseiller d'Etat, qui a été employé ci-devant dans les Finances, s'est retiré sur une deses Terres, sans que l'on sache encore le sujet de sa disgrâce.

XIII. Le 25. jour de St. Louis, qui est la Fête du Roi, S. M. reçut les complimens de toute la Cour, des Ministres Etrangers, des Compagnies Superieures, & du Magistrat. Il y eut à son lever un concert de voix & d'instrumens, & ce jour-là ce Prince reçut quantité de Bouquets qui lui furent presentez, tant par differens Poëtes, dont ces jours-là la veine n'est pas endormie, que par quelques Communantez des Arts & Métiers de la Ville de Paris. Celui des Confituriers consistoit entr'autres en un Oranger chargé d'Oranges confites, planté dans un vase de sucre, rempli au lieu de terre, d'une excellente composition de chocolat. Le soir il y eut encore au Louvre un très-

*Fête du Roi.*

beau concert, pendant lequel on tira un feu d'ar-

tifice

tifice d'une invention nouvelle & d'une beauté singuliere, que S. M. vit de dessus la terrasse assise sous un Dais magnifique. Le Palais & le Jardin brilloient d'une quantité prodigieuse d'illuminations, & on convient qu'il ne s'est encore jamais rien vû de si beau & de si bien entendu en ce genre. *Le mois prochain nous donnerons la description de ce feu, qui ne peut trouver place ici.*

Le 26. le Roi alla se promener dans le Jardin de l'Hôtel de Lesdiguières qui appartient au Maréchal de Villeroy; & le 27. après-midi S. M. vit de l'Appartement de l'Evêque de Frejus son Précepteur, faire l'exercice aux Batteliers qui tirerent l'Oye sur la Riviere, & formerent un combat sur l'eau à la lance entre le Pont Royal & le Pont Neuf. Le 30. on celebra dans la Chapelle des Thuilleries l'anniversaire de la mort de Louis quatorze par un Service solennel, où assistèrent tous les Princes du Sang; la même chose s'est faite à l'Abbaye de St. Denis, où ce Prince est inhumé. Le 31. S. M. vit encore des fenêtres de l'Appartement de la Reine faire l'exercice aux Batteliers sur la Riviere, & l'après-midi Elle alla à l'Observatoire. Il arrive journellement des Députés de toutes les Provinces, pour feliciter ce jeune Monarque sur le rétablissement de sa santé.

*Peste.*

XIV. On apprend par les Lettres de Provence. du 9. que la Ville de *Marseille* est entierement délivrée de la peste; qu'à *Aix* & à *Toulon* elle diminuoit de jour en jour considerablement, & que l'on avoit même commencé dans cette dernière Ville à y purifier les meubles & les maisons; que suivant la liste qu'on y avoit dressée des Habitans qui ont échapé, il y avoit 967. hommes, 2177. femmes, 365. garçons, 1117. filles, faisant en tout 5021. personnes, dont 2498. n'ont pas été

*des Princes &c. Octobre 1721. 287*

attaquez de la peste; qu'il y avoit outre cela 1500. personnes dans les Hôpitaux, & 2000. qui s'étoient retirées à la Campagne.

Il n'en est pas de même à *Arles*, où elle continuë de se faire violenment sentir. Il paroît une Lettre de l'Archevêque de cette Ville à l'Evêque de *Nismes* du 28. Juillet dernier, dont voici la teneur.

**P**ardonnez, mon très-cher Seigneur, aux tristes *Lettre de*  
embarras qui m'environnent, mon peu d'exa- *l'Archevê-*  
litude à répondre aux deux dernieres Lettres dont *que d'Arles à*  
vous m'avez honoré. Je vous rends d'abord mille *l'Evêque de*  
graces des Stes. Huiles dont vous m'avez fait part, *Nismes.*  
& j'ai regret en second lieu d'avoir d'aussi mau-  
vaises nouvelles à vous mander, touchant le jeu-  
ne Mr. Metier votre Chirurgien, qui vient de  
mourir en secourant nos pauvres malades dans la  
Ville, devenuë un Hôpital & une espece de Ci-  
metiere, par la quantité de personnes que la con-  
tagion attaque & tuë presque en meme-tems, &c.

Nôtre Ville au reste, Monseigneur, a été extrê-  
mement sensible au secours que la vôtre nous a  
donné; & faut-il bien au moins que je vous en  
témoigne une partie de ma gratitude. Depuis 4.  
ou 5. jours il m'a fallu quitter ma maison, dont  
la peste s'est emparée, y ayant eu jusqu'à ce jour  
8. personnes attaquées à diverses reprises, comme  
il vient d'arriver tout presentement à mon Cocher;  
mais ce qui m'a le plus touché, c'est la mort d'un  
vertueux Ecclesiastique, qui avoit soin de toutes  
mes affaires temporelles, qui par là sont dans une  
espece d'abandon. Je suis, &c.

XV. Sur ce que l'on a été informé, par un Ex- *La peste po-*  
prés dépêché par le Maréchal de Berwick, que la *neire dans le*  
*maladie*

*Gevaudan,*  
*Éc.*

maladie contagieuse pénétreroit de plus en plus dans le *Gevaudan*, dans les *Cevenes*, & même dans une partie du *Rouergue*, la Cour a fait avancer six Régimens d'Infanterie & un de Dragons, pour travailler & former de nouvelles Lignes, qui auront quarante lieues d'étendue; sçavoir depuis la Rivière de *Tarn* jusqu'à celle d'*Allier*; depuis l'*Allier* jusqu'à la *Loire*, & depuis la *Loire* jusqu'au *Rhône*. Ces Lignes seront gardées par les Habitans des environs, conjointement avec les Troupes, sous les ordres du Maréchal de Berwick.

Outre ces précautions on a publié un Arrêt du Conseil & une Ordonnance du Roi. Le premier du 24. Août porte: *que le Roi voulant prévenir les inconveniens qui pourroient arriver par la communication des lieux infectez, si l'on donnoit une entière liberté aux Couriers, Rouliers, Voituriers, Maîtres des Carrosses & Messagers venans du haut Languedoc à Paris, & allans de Paris dans le haut Languedoc, de suivre indistinctement les routes qu'ils voudroient; S. M. a fixé celles qu'ils tiendront dorénavant, tant du Languedoc à Paris, que de Paris en Languedoc, &c.*

L'Ordonnance du 28. du même mois, dit, *que S. M. étant informée que la plupart des Officiers de ses Troupes qui sont employez à la Garde des passages en Dauphiné, Provence, Languedoc, Auvergne, & dans les Generalitez de Bordeaux & de Montauban, ou qui ont ordre de s'y rendre, en sont absens au préjudice de leur devoir; & considérant combien il est important qu'ils soient presens à leurs Charges, pour la sûreté des Postes qui leur sont confiez, & pour empêcher la communication de la maladie contagieuse; S. M. ordonne & enjoint très-expressément aux Officiers desdites Troupes*

*des Princes &c. Octobre 1721. 289*

*Troupes, même à ceux qui ont obtenu des congés, de se rendre à leurs Compagnies dans le courant du mois de Septembre, pour tout délai, sous peine à ceux qui y manqueront, d'être cassez & privés de leurs Charges, &c.*

XVI. Il n'a encore rien paru pendant le mois d'Août, touchant le Règlement des Finances, attendu depuis si longtems, soit qu'il se rencontre trop de difficultez dans l'exécution des projets que l'on médite, ou que l'on soit bien aisé de traîner les choses en longueur. Cependant les effets sont entièrement vifés, tant à Paris, que dans les Provinces, & il ne reste plus que la liquidation à faire, ce qui est le point décisif, mais le plus impraticable par rapport aux vûes que l'on s'est proposé, à moins qu'on ne veuille tout-à-fait détruire l'esperance, qui est la seule chose qui reste aux infortunez Porteurs des Billets & d'Actions.

*Finances.*

La Ferme du Tabac a été ajugée à une Société de 12. personnes, pour six ans, moyennant la somme de quinze millions payables en differens termes, mais on assure que ce Bail ne subsistera pas, & que cette Ferme sera réunie à la nouvelle Compagnie que l'on projette d'établir. Le 8. on publia un Arrêt du Conseil du 5. qui réduit les *Especies de Cuivre, sçavoir, les sols à 16. deniers pièce, les demis & quarts à proportion, les pièces dites de 6. deniers à 8. deniers, les liards à 4. deniers & les phenins en Alsace à 4. deniers & demi.*

Autre Arrêt du 10. concernant les Billets & effets, dont voici la teneur.

**L**E Roi par les Arrêts de son Conseil du 26. Janvier, 16. Fevrier, 18. Mars, 27. Avril & 20. Mai de la presente année, ayant ordonné

T la



*Arrêt qui annule les Billets & autres effets non visez.* la présentation de tous les Contrâcts de rentes, tant perpetuelles que viageres sur l'Hôtel de Ville de Paris, des Quittances pour rentes provinciales, même des Recepisséz délivrez par le Garde du Trésor Royal & Receveurs des Tailles, de toutes les Actions & dixièmes d'Actions de la Compagnie des Indes, ainsi que des états & reconnoissances de celles desdites Actions qui avoient été déposées ou retenues à cette Compagnie, de tous les Certificats pour les Comptes en Banque inscrits sur les Livres, de toutes les Actions rentières ou dixièmes desdites Actions, Contrâcts de rentes viageres assignées sur ladite Compagnie, enfin de tous les Billets de la Banque Royale & autres effets mentionnez dans lesdits Arrêts, sçavoir à Paris pardevant les Commissaires Députez à cet effet, & dans les Provinces pardevant les Sieurs Intendans ou leurs Subdeleguez; & S. M. ayant par l'Arrêt du 18. Mai prorogé jusqu'au dernier Juin le délai qu'Elle avoit accordé par celui du 18. Mars précédent pour la représentation des Contrâcts, papiers & autres effets mentionnez ausdits Arrêts; & ordonné que passé ce tems, & à compter du premier Juillet de la presente année, ceux desdits effets qui n'auroient pas été representez, seroient & demeureroient réduits aux deux tiers de la valeur qu'ils pouvoient avoir avant ledit jour premier Juillet, & ne pourroient même être representez & visez que sur le pied de cette réduction d'un tiers, que jusques & compris le 15. dudit mois de Juillet; qu'à commencer du 16. ceux des mêmes effets qui n'auroient pas été representez, seroient & demeureroient diminuez des deux tiers, & qu'au premier du present mois d'Août, tous ceux qui n'auroient pas été representez, demeureroient nuls, éteints

*des Princes Ec.* Octobre 1721. 291

éteints & supprimez, sans esperance d'aucun délai, & sans que l'on en pût dans la suite prétendre ni repeter aucune valeur, d'où il s'enfuit nécessairement que tous ceux des effets mentionnez ausdits Arrêts, qui n'ont point été presentez au visa avant le premier Août, doivent être hors de commerce, S. M. cependant est informée que des particuliers, qui ne sont gueres connus que par leurs usures & l'indigne trafic qu'ils font des effets de cette espece, ont la temerité de les exposer encore sur la Place; & de donner à ces effets, quoiqu'éteints & supprimez depuis le premier du présent mois, une valeur plus élevée que celle qu'ils avoient dans le tems qu'ils pouvoient être reçus au visa, & voulant remedier à un pareil desordre, oùi le rapport, &c. S. M. ordonne que conformément aux Arrêts de son Conseil des 18. & 20. Mai dernier, les effets, dont la représentation & le visa ont été ordonnez par les Arrêts des 26. Janvier, 16. Fevrier, 18. Mars, 27. Avril & 20. Mai de la presente année, & qui n'ont pas été representez & viscz en la forme prescrite par lesdits Arrêts, & dans les délais accordez par ceux des 18. & 20. Mai, ne pourront être mis dans le Commerce pour quelque cause & sous quelque prétexte que ce soit, voulant S. M. que lesdits effets non viscz, demeurent nuls, éteints & supprimez, sans que les proprietaires ou porteurs d'iceux en puissent jamais prétendre ni repeter aucune valeur; fait S. M. inhibition & défense de les exposer, vendre, ou faire vendre, échanger, ou autrement negocier, à peine de trois mille livres d'aman- de, & même de plus grande peine. Enjoint, &c.  
A Paris le 10. Août 1721.

*Signé,*

P H E L I P P E A U X

T 2

XVII.

XVII. Le visa des effets étant achevé, on congédia le 20. tous les Commis qui y ont été employez, il parut dans ce tems-là deux autres Arrêts du Conseil, le premier du 2. ordonne que les propriétaires des augmentations de gages seront tenus dans un mois de produire leurs Quittances de Finances, & l'effet d'être fait fond, pour le payement des arverages, dont la réduction a été consentie au denier 50. L'autre du 10. porte que les Commissionnaires qui doivent délivrer des Certificats des Marchandises qu'ils expedient pour les Rouliers, seront tenus de faire viser lesdits Certificats par les Officiers Municipaux des Villes, d'où ils feront enlever lesdites Marchandises. Le Sieur Guillaume Lavv, qui avoit été arrêté pour ses dettes, a été mis en liberté, après avoir acquité ce qu'il devoit à la Compagnie des Indes.

## A R T I C L E V.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considerable en ALLEMAGNE depuis le mois dernier.*

I. **V**ienne. L'Empereur & l'Imperatrice Regnante se font tenus pendant tout le courant du mois d'Août au Château de la *Favorite*, & leurs occupations les plus ordinaires ont été les exercices de pieté & le divertissement de la chasse. Le premier S. M. I. donna Audience au Cardinal Czaki pour la premiere fois depuis son retour de *Rome*, qui rendit compte de ce qui s'étoit passé en cette Ville pendant la tenuë du dernier Conclave. Ce Prélat comptoit retourner dans son Diocèse, mais il est resté à la Cour par ordre de l'Empereur, & on croit qu'il sera envoyé à *Varsovie*

*Varsovie* en qualité d'Ambassadeur, à la place du Comte Erdodi Evêque de *Nyitra*.

II. Depuis l'arrivée de deux Couriers, l'un dépêché de *Milan* & l'autre de *Paris*, qui arrivèrent à *Vienne* le 2. Août, la reforme des Troupes, & entr'autres de 12. Regimens, qui devoit se faire, a été suspenduë; & sur ce que le Roi de Pologne a de nouveau informé S. M. I. que les Tartares continuoient leurs hostilitéz sur les Frontieres de son Royaume, on a même expédié des ordres pour faire de nouvelles levées dans tous les Pais Hereditaires, afin d'être en état de secourir les Polonois, & de mettre la Hongrie hors d'insulte, en cas d'une rupture de la part des Turcs. Le 4. il se tint un grand Conseil de guerre en présence de S. A. S. le Prince Eugene de Savoye & du Comte de Zinzendorf Grand Chancelier de la Cour, où ces resolutions furent aprouvées. Le Comte Conrad de Staremberg se dispose de retourner à son Ambassade d'Angleterre, & l'on a même envoyé un Exprés en cette Cour pour l'en informer.

III. On travaille à des Equipages magnifiques pour le Nonce du Pape, qui est attendu à *Vienne* de jour à autre, & qui y fera, dit-on, une figure plus belle qu'aucun de ses Prédecesseurs. Le Comte de Zinzendorf qui étoit allé conférer avec l'Evêque de *Passau* à *Connig-Sterin*, sur l'érection de l'Evêché de *Vienne* en Archevêché, est retourné en cette Ville. Cette affaire rencontre encore plusieurs obstacles, entr'autres de la part du Chapitre de *Passau*, qui refuse de consentir au démembrement de ce Diocèse, quoiqu'on lui offre un équivalent. Sur quoi on a envoyé un Courier à *Rome* au Cardinal d'Althan, avec de nouvelles instructions. On reçoit journellement en cette

Cour des Exprés d'Italie & de *Paris* au sujet des Negotiations qui sont actuellement sur le tapis, entre la France, l'Angleterre & l'Espagne, auxquelles l'Empereur s'intéresse sericusement, n'ayant pas encore agréé ni les conventions faites entre ces Puissances, ni la forme dans laquelle l'Espagne offre de faire sa renonciation des Etats démembrés de cette Monarchie, dont S. M. I. est en possession.

IV. *Berlin*. Le Roi partit le 5. de *Berlin* pour *Stetin* avec le Prince Royal, les Generaux *Roben* & *Gersdorf*; & le 10. S. M. y reçut l'hommage qui lui fut rendu par les differens Corps, pour cette partie de la Pommeranie qui lui appartient. On a fait fraper à ce sujet de grandes Médailles d'argent, où ce Prince est représenté, qui ont été distribuées au peuple. Le 15. S. M. revint à *Berlin*, & repartit quelques jours après pour *Possdam*. Le Margrave *Albert* a été pourvû du Gouvernement de cette Province, & doit se rendre au Printems prochain à *Stetin* pour y faire sa résidence avec sa famille.

V. *Dresde*. On celebra le 3. à *Dresde* avec beaucoup de magnificence la Fête du Roi, qui ce jour-là dina en public avec le Prince Royal & plusieurs Seigneurs. Il y eut aussi une Promotion de Chevaliers de l'Aigle noir, qui sont le Baron de *Levvendahl* Grand Maréchal de la Cour, le Comte de *Witzhumb* Grand Chambellan, & divers autres.

VI. Sa Majesté ayant été informée par un Exprés dépêché de *Varsovie*, que les Tartares continuoient leurs hostilités sur les Frontieres de Pologne & de la Valachie, & qu'un gros Corps de Janissaires se tenoit toujours campé près de *Chotzim*, a envoyé ordre, après differens Conseils tenus

nus à ce sujet, aux Senateurs & au Grand Maréchal de l'Armée de la Couronne de faire marcher de ce côté-là, non seulement les Troupes réglées, mais aussi la Noblesse du Royaume, pour s'opposer à leurs courses & observer les mouvemens des Turcs.

VII. Le 12. le Nonce Archinto, qui va remplir la Nonciature de Pologne, arriva à *Dresde*, & eut le lendemain Audience du Roi, & le 18. S. M. partit pour *Toplitz* où Elle va prendre les bains. Le Prince Dolhoruki Ambassadeur du Czar y a suivi S. M. pour la presser, dit-on, de consentir à l'ouverture du Congrès de *Brunsvich*; le General Comte de Flemming, qui est revenu de *Berlin*, y est aussi allé trouver le Roi pour lui rendre compte de sa Commission.

VIII. *Palatinat*. Les Reformez du Palatinat font toujours de grandes plaintes de la prétendue inexécution des ordres de l'Empereur pour le redressement de leurs griefs. Cette affaire ne finit pas, & enfante des volumes de plaintes, de Memoires, de Representations & de Reponses. Le 25. l'Electeur de *Treves* arriva à *Worms*, où S. A. E. Palatine le fut recevoir & l'amena de là à *Swetzingen*. Le 27. après une grande partie de chasse, où le Prince de Hesse-Darmstadt se trouva, L. A. E. vinrent diner à *Manheim*, & voir les ouvrages du nouveau Château que l'on y construit.

IX. *Francfort*. Comme la maladie regne toujours en Provence, on prend de grandes précautions pour qu'il n'entre aucunes Marchandises venans de France, qui ne soient munies de bons Certificats de santé. On a publié une Ordonnance de l'Empereur, par laquelle il est expressément défendu à toutes sortes de personnes de transpor-

ter hors de l'Empire aucunes Especes d'or & d'argent, ni aucuns Joyaux, sous peine de confiscation; ce qui pourroit bien déanger la Foire, qui doit se tenir le 15. Septembre prochain.

X. *Cologne*. Le 12. Mr. le Nonce Santini arriva de *Bruxelles* à *Cologne* avec l'Evêque d'*Anvers*, & fut prendre son logement au Couvent des Dominicains. Ce Prélat a reçu les complimens & le present ordinaire des Magistrats, & alla le 16. à *Boon* rendre visite à l'Electeur, qui le 25. passa *incognito* par cette Ville allant à *Broel*. Le Comte de Manderfcheid Blankenheim a été élu avec les ceremonies accoutumées Sous-Doyen du grand Chapitre, à la place du feu Comte de Sahn.

## ARTICLE VI.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considerable en P O L O G N E & Etats du N O R D depuis le mois dernier.*

I. **P***ologne*. Quoique les Turcs aient fait donner de nouvelles assurances que leurs armemens ne regardent pas la Pologne, & qu'ils n'approuvent pas les incursions des Tartares, on n'est cependant pas sans inquiétude, d'autant plus qu'ils continuent de fortifier *Chotzim*, de pourvoir abondamment cette Place de vivres & de munitions, & de faire de grands amas de materiaux pour jeter un nouveau Pont sur le *Danube*. Le Grand General de l'Armée de la Couronne s'est posté avec les Troupes près de *Brezezan*, pour observer leurs mouvemens, & a fait un gros Détachement du côté de *Caminieck*, pour couvrir cette Place. La Noblesse du Royaume a aussi ordonné

ordre de se tenir prête à marcher au premier avertissement.

II. Le 3. l'Archevêque de *Gnesne* Primat du Royaume, mourut sur une de ses Terres. On assure que le Roi se rendra bientôt à *Varsovie* pour disposer de ce Poste important, auquel plusieurs personnes prétendent, & pour prévenir le mauvais effet des brigues qui commencent à se former à cette occasion. C'est le Prélat *Creshoufki* qui en a pris l'administration en attendant que S. M. y ait pourvû.

III. *Suede*. La Cour revint environ le 12. de *Charlesberg* à *Stokholm*, où le 14. on celebra l'anniversaire du jour de la Naissance du Landgrave de Hesse-Cassel Pere de Sa Majesté. Le Roi & la Reine dînerent ce jour-là dans le Jardin Royal, où le soir il y eut un grand Bal qui dura toute la nuit. Le 15. Sa Majesté eut encore quelque ressentiment de fièvre, ce qui n'a eu aucune suite, cependant Elle partit le 18. pour aller prendre les eaux Minérales de *Wixberg* qui lui ont été conseillées par les Medécins.

IV. On reçoit souvent des Exprés de *Newstad*, mais on ne peut encore rien dire de positif touchant ce qui se passe à cè Congrès. On présume seulement que cette affaire aura une heureuse issue, & qu'elle est dans la plus grande crise par les mouvemens que l'on se donne de part & d'autre. Chaque Article y est vivement débattu, & on dit que les principaux concernent le Duc d'Holstein & ses prétentions à la Couronne de *Suede* au défaut d'Héritiers, de même que la restitution du Duché de *Slesvich* que cè Prince demande; & que si-tôt que Sa Maj. Czarienne se relâchera sur ces deux points, le reste sera bientôt conclu.



V. *Danemarck*. Le Roi depuis son départ de *Copenhague* pour le *Holfstein*, s'est arrêté quelque tems en *Jutlande*, & n'arriva à *Gottorp* que le 23. avec la Reine son Epouse & la Princesse Royale. Le Prince Royal qui a épousé depuis peu une Princesse de Brandebourg Culmbach à *Preisch* en *Saxe*, après avoir séjourné quelques jours à *Alzena*, s'y rendit le 28. avec la Princesse sa nouvelle Epouse, & y fit son entrée publique avec beaucoup de pompe. S. M. étoit allé à leur rencontre jusqu'à *Crop*, où Elle les reçut avec beaucoup de tendresse. L'hommage qui doit être fait à ce Monarque pour le Duché de *Slesvich*, est fixé au 4. Septembre.

VI. On travailloit avec chaleur au commencement de Septembre à meubler le Château à *Copenhague*, pour recevoir la Cour quand elle reviendra du *Holfstein*. On a publié en cette Ville un Placard du Roi, par lequel il décharge tous ses Sujets des contributions annuelles qu'ils étoient obligés de fournir pour l'entretien de ses Troupes.

VII. *Petersbourg*. Le 15. Juillet le Czar alla à *Petershof* avec la Czarine son Epouse, & en revint quelques jours après, à l'occasion d'un Courier qui arriva de *Neustad*, & qui fut renvoyé le lendemain avec de nouvelles instructions pour les Plenipotentiaires Moscovites qui sont à ce Congrès. Le 9. Août S. M. retourna à *Petershof*, d'où Elle doit aller à *Croonstot*, pour y visiter sa Flotte. La Paix qui se négocie à *Neustad* fait aussi toute l'attention de cette Cour, dont les Forces sont pendant ce tems-là dans l'inaction; & le Duc d'*Holfstein* *Gottorp* s'y tient toujours en attendant que cette grande affaire, où il y a un notable intérêt, soit terminée.

ARTICLE VII.

Qui comprend ce qui s'est passé de plus considérable en ANGLETERRE, en HOLLANDE, & aux PAIS-BAS depuis le mois dernier.

I. **A**ngleterre. La Chambre des Communes se rendit en Corps le 6. Août au Palais de St. James, & presenta au Roi l'Adresse suivante.

**N**ous les très-humbles & très-fideles Sujets de V<sup>otre</sup> Majesté, les Communes de la Grande Bretagne assemblez en Parlement, étant sensiblement touchez de la misere & des calamitez où sont tombez un grand nombre de fideles Sujets de V<sup>otre</sup> Majesté par les grandes pertes qu'ils ont faites dans la fatale execution du dernier projet de la Compagnie du Sud, & prenant en nôtre serieuse consideration le mauvais état du crédit public & particulier, lequel il nous semble ne pouvoir jamais se rétablir dans la presente situation des affaires si incertaines, avons pris plusieurs resolutions, que nous demandons humblement permission de remettre devant V. M.

Adresse des  
Communes  
au Roi.

1. Lorsque nous commençâmes à considerer cette vaste & embarrassante affaire, nous jugeâmes très à propos de laisser à chacun de déterminer ses prétentions par la loi; & nous crûmes qu'il n'y avoit proprement que la Compagnie du Sud qui pût faire des Reglemens là-dessus; mais le mécontentement du peuple augmentant journellement, & les événemens douteux & incertains qui menaçoient des biens très-considerables, excitant une infinité  
à in.

d'inquiétudes & de chagrins, qui avoient une très-fatale & generale influence sur tout le crédit public & particulier, il fallut inévitablement que le Parlement s'interposât, & nous nous trouvâmes dans la nécessité de reprendre la consideration de cette affaire délicate & embrouillée, & de tâcher d'en éloigner autant qu'il se pouvoit les principaux & les plus grands inconveniens.

2. La grande difficulté de remédier à ces malheurs, sembloit naître des differens interêts contestez de ceux qui s'étoient engagez dans la Compagnie du Sud, ce qui rendoit impossible d'en soulager quelques-uns, qu'aux dépens des autres; & comme tous les nouveaux Propriétaires aussi-bien que les interessez dans les fonds publics & autres étoient également imposez par les artifices des derniers Directeurs, & également engagez par leur trop grande crédulité & désir du gain, d'en avoir déchargé un certain nombre particulier, auroit été une injustice au reste; ce qui rendoit absolument nécessaire une distribution des pertes, & quelque diminution à tous.

3. Il auroit été à souhaiter à la vérité qu'on eût pu donner un tel soulagement aux propriétaires des dettes publiques, qui ont rendu leur propriété de pareille valeur à celles dont ils avoient joui depuis plusieurs années; mais comme ils avoient volontairement consenti de recevoir des Actions à aucun prix, même dans le tems qu'ils les voyoient montées le plus haut; les Actions qu'on leur a donné au même prix qu'à tous les autres qui étoient les plus immédiatement interessez, rendent le Reglement aussi juste & équitable, que la nature de la chose le peut admettre, étant impossible de concilier les differens interêts dans cette affaire generale, de telle maniere, que les conditions de ceux qui se  
sont

sont engagez à differens prix, & à termes inégaux, fussent égales.

4. Les grands & les principaux malheurs sont venus de plusieurs circonstances, qui ont concouru des dures conditions de la plupart des Propriétaires, causées par le haut prix auquel ils avoient acheté les Actions, ou par le prix exorbitant auquel tant les Propriétaires des dettes publiques, que des souscriptions en argent, s'étoient obligez de recevoir les Actions; de la demande de plus de 7. millions de livres sterlings payables au public, qui ne pouvoient être levez que sur les propriétés de ceux qui n'avoient déjà que trop perdu, & qui vendoient la Compagnie incapable de leur donner aucun autre soulagement; des disputes en loi qui se préparoient, non seulement contre la Compagnie & les Souscrivans des fonds rachetables, mais aussi entre un nombre infini de particuliers engagez dans des Contrats pour vente, & achats d'Actions, & autres payemens; de la grande perte que la Compagnie a faite par les prêts de plus de onze millions sterl. de l'argent de la Compagnie, des suretez suffisantes, & du peu d'aparence d'en recouvrer aucune partie considerable, sans quoi il étoit impossible à la Compagnie de satisfaire à la demande du public, que par une dépense infinie & une perte insupportable de tous les interressez; ce qui auroit été pernicieux au Commerce & au crédit du Royaume.

5. Les considerations nous ont porté à prendre les susdites resolutions, qui sont, à ce que nous estimons, les moyens les plus propres pour mettre la Compagnie en état de soulager ceux de ces propriétaires qui en auroient le plus besoin, & qui le meritoient le plus; de mettre fin à toutes disputes en loi; de regler & fixer les différentes propriétés & interêts de tous ceux qui sont interressez avec

la Compagnie du Sud ; de délivrer un nombre infini de bons Sujets de V. M. de l'appréhension des procès & poursuites de pure vexation , & d'aucune autre demande de telles sommes excessives , qui abîmeroient tout le crédit public & particulier.

6. Et comme les plus grands malheurs dont nous nous plaignons aujourd'hui si justement , sont venus des méthodes insoutenables employées par les derniers Directeurs de la Compagnie du Sud en vendant une partie de leur fond capital augmenté , qui appartenoit à la Compagnie , pour éloigner un tel fondement d'agiotage , & pour prévenir les fatales conséquences à l'avenir , nous avons jugé nécessaire de prendre soin que tout le fond capital augmenté appartenant à la Compagnie , qui restera à disposer après la distribution proposée , sera divisé entre tous les Propriétaires de ladite Compagnie à proportion de leurs divers & respectifs intérêts.

Ces résolutions , si elles sont passées en Loi & dûment exécutées , tendront beaucoup à ce que nous espérons , à rétablir le crédit public , à tranquilliser les esprits , & contribueront au soulagement d'un grand nombre , quoique non suffisantes à donner satisfaction à tous ceux qui sont enveloppez dans la présente calamité , & à réparer leurs pertes.

Mais comme l'ancien usage & les Statuts du Parlement rendent impraticable , de préparer des Bils pour le consentement Royal durant la présente session à l'égard de quelques-unes de ces résolutions ; nous prenons la liberté de les mettre devant V. M. pour votre Royale considération , ne doutant pas que V. M. en sa grande sagesse & bonté ordinaire envers son peuple , aussi-tôt que les Bils à présent pendans devant le Parlement , auront été expédiés

*des Princes &c. Octobre 1721. 303*  
*expédiez, ne vous donne bientôt une occasion d'accomplir ce grand & nécessaire ouvrage.*

II. Le 8. le Comte de Sunderland porta dans la Chambre des Seigneurs un Acte d'Amnistie generale, qui avoit été aprouvé le matin au Conseil. Il fut lû & aprouvé, & ensuite envoyé aux Communes qui l'aprouverent aussi & le renvoyerent aux Seigneurs. Quoi que cet Acte soit intitulé, *Pardon general pour toutes les personnes qui ont commis des malversations avant le 24. Juillet 1721.* Cependant les derniers Directeurs de la Compagnie du Sud, les Srs. Knight, Surman, Grisby, Ayslabie, & le défunt Graags le Pere, en font exclus; de même que ceux qui ont pris les armes dans la dernière rébellion, & ceux qui ont été condamnez comme traîtres, assassins, brigands, parjures, &c. Le même jour l'Orateur fit rapport à la Chambre de la Réponse du Roi; à l'Adresse ci-dessus des Communes, en voici la teneur.

Messieurs,

*J'ai une si entière confiance au devoir & en l'affection de cette Chambre envers moi, & en leur zèle pour le service public, que j'acquiescerai très volontiers à ce que vous desirez, & vous donnerai bientôt une occasion de faire ce que vous vous proposez, pour rétablir le crédit & la tranquillité de ce Royaume.*

III. le 9. S. M. se rendit dans la Chambre des Seigneurs, où les Communes furent mandées, & donna son consentement Royal à l'Acte pour lever 50000. livres sterlings sur les revenus de la

Liste

*Le Roi donne son consente-  
ment à plu-  
sieurs Actes,  
& proroge le  
Parlement* Liste civile. A l'Acte pour confisquer les biens des  
derniers Directeurs de la Compagnie du Sud, au  
profit de ladite Compagnie. A l'Acte pour nommer  
des Commissaires, pour regler les Comptes de l'Ar-  
mée. A l'Acte touchant les Banqueroutiers. A  
l'Acte pour accorder un pardon general, & à sept  
autres Actes de moindre importance. Après quoi  
le Chancelier, par ordre du Roi, prorogea le  
Parlement jusqu'au 11.

Ce jour-là S. M. s'étant renduë dans la Cham-  
bre des Seigneurs avec les ceremonies ordinaires,  
pour faire l'ouverture de cette Séance, fit le dis-  
cours suivant aux deux Chambres.

Mylords & Messieurs,

*Ouverture  
du Parle-  
ment.  
Discours du  
Roi.*

*Le sujet que j'ai de vous rassembler si subite-  
ment, est pour vous donner une occasion de repren-  
dre la consideration de l'état du crédit public.*

Messieurs de la Chambre des Communes.

*Le progrès que vous avez fait en cette affaire  
durant la dernière session, a mis un tel fondement  
à cet ouvrage si nécessaire, que le monde est pleine-  
ment convaincu de ce qu'on doit raisonnablement  
esperer dans la conjoncture presente.*

Mylords & Messieurs,

*Je dois vous recommander toute l'expédition  
possible; & je suis persuadé que dans cette saison  
de l'année, vos délibérations seront renfermées dans  
ce qui est absolument nécessaire par raport à cette  
extraordinaire occasion.*

Les Communes s'étans retirées, resolurent sur  
le

le champ de prendre en grand Comité le discours du Roi en considération, & prirent diverses résolutions sur les arrangemens de la Compagnie du Sud, qui sont à peu près les mêmes rapportez dans leur Adresse.

IV. Le Roi partit le 13. pour aller à *Kensington*, & le 14. le Prince & la Princesse de Galles allèrent à *Richmont*, où ils resteront pendant le reste de la belle saison. S. M. avant son départ a reçu la Ratification échangée du Prince Regnant, pour le dernier Traité conclu avec l'Espagne, & le Marquis de Pozzobueno se dispose à prendre le caractère d'Ambassadeur Extraordinaire d'Espagne.

V. Pendant cette dernière Séance du Parlement, qui ne dura que depuis le 11. jusqu'au 21. l'Acte pour le rétablissement du crédit public a été perfectionné & approuvé; ce jour-là le Roi revint de *Kensington*, & S. M. s'étant rendu dans la Chambre des Seigneurs, donna son consentement Royal à cet Acte, & prorogea le Parlement après avoir fait le discours suivant.

*Le Parlement prorogé.*

Mylords & Messieurs,

**J**E suis bien aise que les affaires de cette session & de la précédente, soient enfin terminées, de maniere que j'ai présentement une occasion de vous donner quelque relâche après les grandes peines que vous avez prises pour le service public.

*Discours du Roi.*

La calamité commune causée par la cruelle exécution du projet de la Mer du Sud, étoit devenue si grande avant vôtre Séance, qu'il étoit impossible d'y apporter des remedes convenables; mais ce m'est une grande consolation d'observer que le crédit public commence à se rétablir, ce qui me don-



ne de très-grandes esperances qu'il le sera entièrement lorsque tous les arrangemens que vous avez faits, seront dûement mis à exécution.

J'ai grande compassion des souffrances de l'innocent, & une juste indignation contre le coupable; & j'ai donné volontiers mon consentement aux Bils que vous m'avez presentez pour punir les Auteurs de nos derniers malheurs, & pour obtenir de la maniere que vous avez trouvé à propos, la restitution & la satisfaction dûes à ceux à qui ils ont fait tort. J'ai voulu en même-tems, en accordant un pardon general, donner du soulagement & du repos au reste de mes Sujets, dont plusieurs ont été attirés à enfreindre les Loix.

Messieurs de la Chambre des Communes.

**J**E vous remercie de bon cœur des Subsidés que vous m'avez accordés pour le service de cette année, & en particulier de m'avoir mis en état d'acquitter les dettes & les arrerages sur la Liste civile, & de satisfaire aux engagements où j'étois entré pour procurer la Paix dans le Nord, laquelle, selon les apparences, sera bientôt conclüe; les preuves que vous m'avez donné de vôtre fidélité en tâchant de soutenir l'honneur & la dignité de la Couronne, tant au dedans qu'au dehors, sont de nouvelles marques de vôtre zèle & affection pour moi & mon Gouvernement.

Mylords & Messieurs,

**J**E me fers de cette occasion pour vous informer que nous avons renouvelé tous nos Traitez de Commerce avec l'Espagne, sur le même pied qu'il étoit avant la dernière guerre; ce qui est un  
avantage

*des Princes &c. Octobre 1721. 307*

*avantage efficace au Negoce & aux Manufactures du Royaume.*

*Vous vous apercevez tous que le mécontentement causé par les grosses pertes que plusieurs de mes Sujets ont faites, a été industrieusement excité & enflammé par des Libelles malins & séditions, mais je ne doute pas que par vôtre prudente conduite dans nos Provinces, tous les ennemis de mon Gouvernement, ( qui se flatoient d'être en état de prendre avantage de nos malheurs, & d'exciter mon peuple par ces pertes à un mécontentement general, ) ne soient déconcertez dans leur attente & dans leurs mauvais desseins.*

Après ce discours Mylord Chancelier prorogea, par ordre du Roi, le Parlement jusqu'au Jeudi 30. Octobre prochain, & S. M. retourna le même jour à *Kensington*.

VI. *Hollande*. Les Seigneurs Etats d'Hollande & de Westfrie s'ajournerent le 16. jusqu'au 27. qu'ils se rassemblèrent, & se separerent le 30. jusqu'au 10. Septembre suivant.

Vers le 15. il arriva heureusement dans le *Texel* 22. Vaisseaux revenans des Indes très-richeement chargez; leur cargaison ayant couté 98. Tonnes d'or & 33169. florins 17. sols. On a eu avis qu'il en étoit resté encore 5. au Cap de Bonne Esperance, qui, quand ils seront ici, feront le nombre de 35. qui sont arrivez cette année en Hollande avec des richesses immenses.

## ARTICLE VIII.

*Contenant la Naissance, Mariages & Morts  
des Princes & autres personnes illustres,  
dépous le mois dernier.*

*Naissance.* I. LE 30. Août Madame la Comtesse de Stanhope, veuve de feu Mr. le Comte de ce nom Secrétaire d'état, accoucha à *Londres* d'un fils & d'une fille, environ six mois après la mort de son Epoux.

*Mariages.* II. Le 7. le Prince Royal de Dannemarc épousa à *Pretsch* en Saxe la Princesse Sophie-Magdelaine de Brandebourg Culmbach, nièce de la Reine de Pologne.

Le Marquis de Montmorenci fils du Duc de Luxembourg, a épousé à *Paris* Mademoiselle d'Auvergne fille du Duc de Boiillon. Cette Princesse avoit été promise au jeune Duc de Boufflers qui a épousé une petite fille du Maréchal de Villeroi.

Le 18. le Comte Breuner épousa à *Vienne* dans la Chapelle du Château de la Favorite, en présence de L. M. I. la Comtesse d'Aversperg, Dame de Chambre de l'Imperatrice Regnante.

Le Marquis de Villars, fils du Maréchal de ce nom, épousa le 28. à *Paris* Mademoiselle de Noailles; ce fut le Cardinal de Noailles Archevêque de *Paris* qui fit la cérémonie de bénir ce Mariage.

*Morts.* III. Le Duc de Naxera Lieutenant General des Armées d'Espagne mourut à *Madrid* sur la fin de Juillet.

*des Princes &c.* Octobre 1721. 309

Au commencement d'Août Madame la Doïaïniere Palavicini mourut à *Milan*.

Le 3. le Marquis de Los-Balbazos, ci-devant Viceroi de Sicile, mourut à *Madrid* dans un âge assez avancé.

Le 4. l'Archevêque de *Gnesne*, Primat du Royaume de Pologne, mourut de la pierre dans une de ses Terres.

Le 6. la mort enleva à *Rome* le Prince Emilie Altieri, petit neveu du feu Pape Clement X. son Corps a été porté dans l'Eglise de St. François, où on lui a fait de magnifiques funeraïlles, & inhumé dans celle de la Minerve, où est le Tombeau de sa Famille.

Le 28. le Comte de Warvich âgé de 22. ans mourut à *Londres*.

Dans ce tems-là la mort enleva à *Dublin* l'Archevêque de cette Ville, dans un âge fort avancé.

Sur la fin du mois d'Août dernier mourut à Paris Mr. de Mahuet, Baron du St. Empire, Seigneur de Drouville, Conseiller d'Etat, premier Président du Parlement de Lorraine, Résident de S. A. R. à la Cour de France. Ce Ministre est fort regretté de son Maître, & de tout ce qu'il y a de gens qui connoissoient son merite. Le mois prochain nous ferons mention des Emplois distingués que S. A. R. a donné à l'occasion de cette mort.

F I N.

# PRIVILEGIUM

## Sacrae Cæsareæ & Catholicæ Majestatis.

**C**AROLUS SEXTUS Divinâ favente clementiâ electus Romanorum Imperator semper Augustus, ac Germaniæ, Hispaniarum, Hungariæ, Bohemiæ, Dalmatiæ, Croatiæ, Sclavoniæ &c. Rex, Archidux Austriæ: Dux Burgundiæ, Styriæ, Carinthiæ, Carniolæ & Wirtembergæ; Comes Tyrolis. Agnoscimus & notum facimus tenore præsentium universis, quod cum nobis noster Sacrique Imperii fidelis dilectus ANDREAS CHEVALIER, Bibliopola & Typographus Luxemburgensis, humillimè exposuerit, se Libellum *La Clef du Cabinet*, intitulatum in Gallico idiomate prelo commissurum esse; vereri autem ne alii etiam Typographi quæstus causâ ejusdem Libelli editionem imitentur, ideoque Nos suppliciter exorârît, ut sibi contra quoscunque æmulos Privilegium Cæsareum ad decennium impertiri clementer dignaremur. Nos submississimæ ejus petitioni benignè annuendum censuerimus: idcirco omnibus & singulis Typographis, Bibliopolis, Bibliopegis, aliisque Librariam negotiationem exercentibus, firmiter inhibemus, ne quis prædictos Libellos per decem annorum spatium à die editionis computandum, in Sacro Romano Imperio, Regniisque ac Ditionibus nostris hæreditariis simili aut alio typo vel formâ, aut sub quovis alio prætextu recudere, vel aliò recudendum dare, alibiye im-

pressos apportare, vendere, vel distrahere clam  
vel palam citra voluntatem & absque prænomi-  
nati ANDRÆ CHEVALIER, ejusve hæredum, ex-  
presso & in scriptis obtento consensu præsumat;  
si quis vero interdictum hoc nostrum Cæsareum  
violare aut transgredi ausus fuerit, eum non mo-  
dò ejusmodi exemplaribus perperam quippe re-  
cusis & adductis à suprâ memorato CHEVALIER  
ac ejus hæredibus ubicumque sive propriâ autho-  
ritate, sive Magistratûs auxilio vindicandis de  
facto privandum, sed pœnâ insuper quinque mar-  
carum auti puri Fisco nostro Cæsareo & parti  
læsæ ex æquo pendenda decernimus irremissibi-  
liter mulctandum, dummodo tamen præfati Li-  
belli bonis moribus, Sacrique Imperii Constitu-  
tionibus contrarii quidpiam non contineant, ac  
quinque exemplaria singulis mensibus ad Arca-  
nam nostram Cancellariam Imperialem Aulicam  
rempestivè sumptibus impetrantis transmittantur.  
Mandamus proindè univèrsis & singulis nostris,  
Sacrique Imperii & Regnorum ac Dominiorum  
nostrorum hæreditariorum subditis & fidelibus  
dilectis cujuscumque statûs, gradûs, ordinis aut  
dignitatis existant, tam Ecclesiasticis quàm Sæcu-  
laribus, præsertim verò in Magistratu constitutis,  
aliisque jus & justitiam administrantibus, ne  
quemquam Privilegium hoc nostrum temerè &  
impune transgredi patiantur, quin potius trans-  
gressores præscriptâ pœnâ plecti, ac aliis modis  
idoneis coerceri curent: quatenus & ipsi eandem  
mulctam incurrere noluerint. Harum testimonio  
litterarum manû nostrâ subscriptarum, & sigilli  
nostri Cæsarei appensione munitarum. Datum  
in Civitate nostrâ Viennæ die decimâ Februarii,  
anno millesimo septingentesimo, decimo sexto,

Regnorum nostrorum Romani quinto, Hispani-  
corum decimo tertio, Hungarici & Bohemici  
verò pariter quinto.

**CAROLUS.**

(L. S.)

**Vt. FRID. CAR. COM. DE  
SCHONBORN.**

*Ad Mandatum Sacræ Cæsareæ  
Majestatis proprium*

**PETRUS JOSEPHUS DOLBERG**